Plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est au Québec 2015-2020

North American Waterfowl Management Plan
Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
Plan de Manejo de Aves Acuáticas de Norteamérica

nabci Canada icoan

nabci CONABIO México

PCHE Le plan conjoint des habitats de l'est

Préparé grâce à la participation de :

- Matthieu Allard – géomatique Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) – Service canadien de la faune région du Québec (SCF-Qc)
- Pierre Aquin – coordination, planification, rédaction, cartographie et géomatique ECCC – SCF-Qc
- Martine Benoît – cartographie et géomatique ECCC – SCF-Qc
- Sophie Benoit ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
- Guillaume Daigle Canards Illimités Canada (CIC)
- Geneviève Dufour-Tremblay MDDELCC
- Pierre Dulude CIC
- Patrice Laliberté Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN) aussi connu sous Conservation de la nature Canada (CNC)
- Geneviève Langlois – cartographie et géomatique (ECCC – SCF-Qc)
- André Letellier Fondation de la faune du Québec (FFQ)
- Catherine Poussart – coordination, planification et rédaction, ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Approbation

Ce document a été approuvé par les membres du Comité directeur du PCHE – Québec le 19 juin 2017.

Citation :

PCHE 2017. Plan de mise en œuvre du Plan conjoint des habitats de l'Est au Québec, 2015-2020. 55 p.

Membres des comités directeur et technique du Plan conjoint des habitats de l'Est au Québec en mars 2013 (De gauche à droite : Pierre Aquin, Judith Kirby, **Jean-Pierre Laniel**, **André Michaud**, Guillaume Daigle, Catherine Poussart, Marie-Michèle Rousseau-Clair, **Danielle St-Pierre**, **Hubert Pelletier**, Bernard Fillion, **Claude Grondin**, André Letellier, **Luc Bélanger** et Patricia Edwards)

Fondation de la faune du Québec

Canards Illimités

NATURE CONSERVANCY CANADA | CONSERVATION DE LA NATURE

Environnement et Changement climatique Canada

Environment and Climate Change Canada

Québec

Table des matières

Liste des figures 4
Liste des tableaux 5
Liste des annexes 5
1. Mise en contexte 7
1.1 Le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) 9
1.2 L'importance du territoire québécois pour la sauvagine 9
1.3 La mise en œuvre du PCHE au Québec, de 2007 à 2012 12
1.3.1 Les résultats généraux pour la période 2007-2012 13
1.3.2 Résultats par objectif 15
1.4 Période de 2012 à 2015 18
1.5 Un vocabulaire uniforme 19
2. Le PCHE au Québec de 2015 à 2020 21
2.1 Survol des connaissances actualisées 21
2.1.1 État des populations de sauvagine du Québec, 2009 21
2.1.2 Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011 21
2.1.3 État des populations d'oiseaux du Canada, 2012 21
2.1.4 Révision du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine en 2012 22
2.1.5 Stratégies de conservation des Régions de conservation des oiseaux 24
2.1.6 Atlas des oiseaux nicheurs du Québec 24
2.1.7 Cartographie détaillée des milieux humides 25
2.2 Méthodologie pour établir les priorités PCHE au Québec pour la période 2015 – 2020 26
2.2.1 Détermination des taxons prioritaires de sauvagine au Québec 26
2.2.2 Détermination des secteurs d'interventions 28
2.2.2.1 Secteur d'interventions intensives 30
2.2.2.2 Secteur d'interventions extensives 31
2.2.2.3 Secteur d'interventions sectorielles 32
2.2.2.4 Secteur d'interventions ponctuelles 33
2.2.3 Détermination d'un projet commun : Lac Saint-Pierre 34
2.3 Objectifs provinciaux relatifs à l'habitat de la sauvagine 36
2.4 Loi prévoyant des règles concernant la conservation et l'utilisation durable des milieux humides et hydriques 42
3. Conclusion 43
4. Références 44
5. Annexes 47

Liste des figures

Figure 1. Territoires couverts par les différents Plans conjoints d'habitats en Amérique du Nord, en soutien au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (Source : http://www.nabci-us.org/jvmap.html; disponible en anglais seulement)..... 8

Figure 2. Délimitation des six Régions de conservation des oiseaux au Québec (http://nabci.net/International/Francais/bcrmap.html)..... 10

Figure 3. Carte des différentes voies migratoires de la sauvagine en Amérique du Nord (http://www.multivu.com/players/fr-ca/7804651-ducks-unlimited-migration/)..... 11

Figure 4. Proportion des dépenses engagées par type d'activité de 2007 à 2012..... 15

Figure 5. Synthèse des initiatives et des programmes du vocabulaire uniforme utilisé au Canada depuis 2013 (extrait du document : « Un vocabulaire uniforme au sein des plans conjoints des habitats canadiens dans le cadre du PNAGS », daté du 9 juillet 2013)..... 20

Figure 6. Indicateurs de la situation nationale des populations de toutes les espèces d'oiseaux indigènes observées régulièrement au Canada et ventilées en huit sous-groupes choisis (tendance de 1970 – 2010)..... 22

Figure 7. Zones continentales les plus importantes pour les canards, les oies et les cygnes de l'Amérique du Nord (extrait du Plan nord-américain de la sauvagine pour 2012 : Les gens au service de la conservation de la sauvagine et des terres humides, page 42)..... 23

Figure 8. Avancement des travaux de cartographie détaillée des milieux humides, février 2016..... 26

Figure 9. Délimitation des secteurs d'intervention de même que les programmes définis au vocabulaire uniforme qui y seront déployés..... 29

Figure 10. Délimitation du secteur d'interventions intensives..... 30

Figure 11. Délimitation du secteur d'interventions extensives..... 31

Figure 12. Délimitation du secteur d'interventions sectorielles - baie James..... 32

Figure 13. Délimitation du secteur d'interventions sectorielles - baie d'Hudson..... 33

Figure 14. Délimitation du secteur d'interventions sectorielles - baie d'Ungava..... 33

Figure 15. Délimitation du secteur d'interventions ponctuelles et d'intérêt pour le canard noir..... 34

Figure 16. Délimitation du littoral et des terres limitrophes ainsi que des îles de l'archipel du lac Saint-Pierre..... 35

Liste des tableaux

Tableau 1. Réalisations du PCHE au Québec de 2007 à 2012, par l'entremise de ses programmes d'habitats (hectares) et leur coût. 13

Tableau 2. Objectifs visés en matière d'habitats au moyen de programmes de conservation intensifs et extensifs (2007-2012) et objectifs réalisés. 14

Tableau 3. Résultats du PCHE au Québec pour la période de transition (2012-2015) entre le plan de mise en œuvre 2007-2012 et le plan de mise en œuvre actuel..... 18

Tableau 4. Taxons prioritaires de sauvagine du PCHE au Québec pour la période 2015 à 2020..... 28

Tableau 5. Objectifs visés, en termes d'habitat, par l'entremise de programmes de conservation de 2015 à 2020. 36

Liste des annexes

Annexe 1. Structure de fonctionnement du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE)..... 47

Annexe 2. Ventilation du nombre total de taxons de sauvagine et de taxons prioritaires de sauvagine par intervention habitat identifiée dans le Plan de conservation de la sauvagine du Québec toutes RCO confondues. 48

Annexe 3. Liste des 18 taxons prioritaires de sauvagine du PCHE au Québec pour la période 2015 à 2020 et numéros d'intervention habitats. 50

Annexe 4. Liste des 66 taxons de sauvagine présents au Québec et dont 37 y mènent une activité essentielle de leur cycle vital. Cette liste est établie à partir de la liste des taxons énumérés aux tableaux 1, 2 et 3 de la Révision 2012 du PNAGS..... 51

1 Mise en contexte

En mai 1986, le ministre canadien de l'Environnement et le secrétaire à l'Intérieur des États-Unis ont signé le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS), s'entendant sur des objectifs de maintien de populations de sauvagine à l'échelle continentale, ainsi que des objectifs de conservation d'habitat. Le PNAGS engageait alors ces deux pays à dépenser 1,5 milliard de dollars sur 15 ans à la conservation d'habitats. Le Mexique a adhéré au PNAGS en 1994. Trois mises à jour du document signé en 1986 ont été faites (1994, 1998, 2004) et une révision complète des objectifs fondamentaux a été réalisée en 2012.

Cette révision du PNAGS de 2012 constituait une avancée majeure quant à la planification de la conservation de la sauvagine. Cette révision demeure concentrée sur les populations de sauvagine et leurs habitats. Toutefois, l'accent a aussi été mis sur des objectifs révisés et intégrés, avec une attention particulière pour les défenseurs de la conservation de la sauvagine, ce qui offre un portrait plus complet de la conservation à venir.

Dans le cadre de cette révision, trois buts fondamentaux ont été déterminés :

But 1 – Populations de sauvagine abondantes et résistantes pour appuyer la chasse et d'autres utilisations sans mettre en péril l'habitat.

But 2 – Suffisance des milieux humides et des habitats associés pour soutenir les populations de sauvagine aux niveaux souhaités, tout en fournissant des zones récréatives, ainsi que des services écologiques dont la société peut bénéficier.

But 3 – Augmentation du nombre de chasseurs de la sauvagine, de protecteurs et de citoyens qui profitent de la conservation de la sauvagine et des milieux humides et l'appuient activement[1].

La mise en œuvre des objectifs du PNAGS se fait par l'entremise de Plans conjoints à l'échelle nord-américaine, des initiatives partagées d'origine publique – privée trouvant ses fondements à même la North American Wetlands Conservation Act (NAWCA), une loi fédérale américaine. La NAWCA a pour but (traduction libre) d'encourager le partenariat entre les agences publiques et des organisations autres par:

- La protection, l'aménagement, la restauration et la gestion d'une répartition appropriée et d'une diversité des écosystèmes de milieux humides et des habitats associés à ces écosystèmes, de même que pour les autres poissons et la faune d'Amérique du Nord;
- Le maintien de la répartition actuelle des milieux humides associés aux populations d'oiseaux migrateurs ou son amélioration;
- La production d'une abondance de sauvagine et d'autres oiseaux migrateurs associés aux milieux humides en respect des objectifs du PNAGS, de Partenaires d'Envol (oiseaux terrestres), du Shorebird Conservation Partnership (oiseaux de rivage), de Waterbird Conservation for the Americas (oiseaux aquatiques autres que la sauvagine) de même que des obligations internationales découlant de conventions et de toute autre entente concernant les oiseaux migrateurs avec le Canada, le Mexique et d'autres pays.

1 Ce nouveau but est chapeauté par un groupe de travail international et des objectifs sont à prévoir dans le courant de la période couverte par ce présent plan de mise en œuvre du PCHE. L'intégration de tels objectifs au Québec pourra faire l'objet d'un ajustement à ce plan lorsqu'ils seront connus.

À l'échelle nord-américaine, le PNAGS est appuyé par trois plans conjoints de portée internationale pour des espèces spécifiques, qui ciblent les besoins scientifiques nécessaires à la saine gestion de plus de 20 espèces de sauvagine (plus de 50 populations différentes) et de leurs habitats. Ces trois plans conjoints sont :

- Plan conjoint sur le Canard noir;
- Plan conjoint des Oies de l'Arctique;
- Plan conjoint des Canards de mer.

La mise en œuvre des objectifs liés aux habitats, appuyée par les recommandations scientifiques émanant des Plans conjoints d'espèces, se fait par l'entremise de 25 plans conjoints d'habitats, dont 18 aux États-Unis, 5 au Canada et 2 au Mexique (voir Figure 1).

Figure 1. Territoires couverts par les différents plans conjoints d'habitats en Amérique du Nord, en soutien au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. (Source : http://mbjv.org/; disponible en anglais seulement).

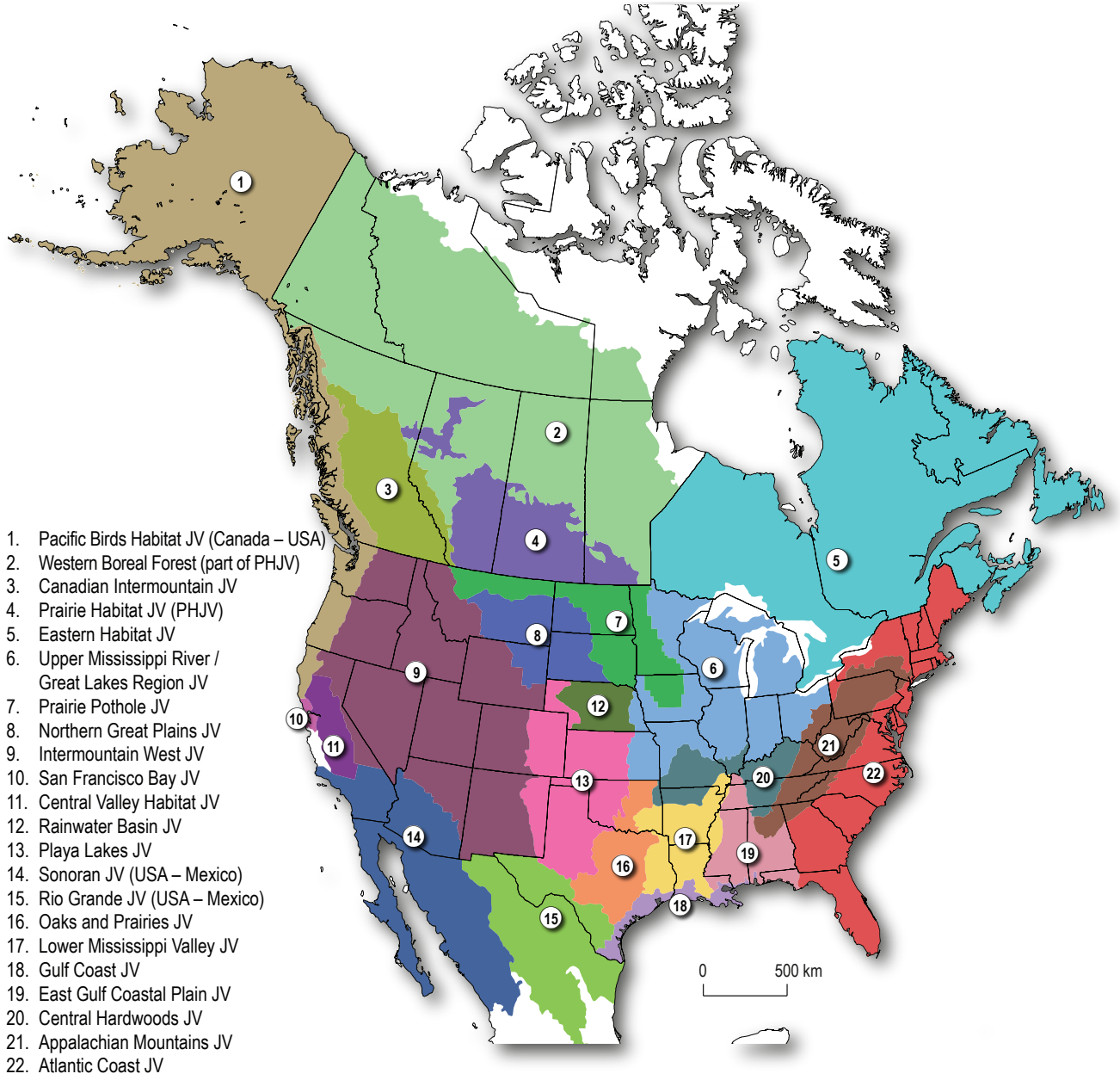

1.1 Le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE)

Le PCHE a vu le jour en 1989. Couvrant les provinces de l'Ontario, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador, le PCHE s'étend sur le plus grand territoire au Canada par rapport aux autres plans conjoints d'habitats. Sa mise en œuvre se déploie habituellement par période de cinq ans, les objectifs pouvant ainsi être révisés au besoin en s'appuyant sur les plus récentes mises à jour du PNAGS.

L'ensemble des activités du PCHE est chapeauté par un Conseil qui veille à l'encadrement général et au cheminement des réalisations sur tout le territoire concerné. Chaque province s'est dotée d'un comité directeur et parfois d'un comité technique, pour voir à la planification, à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion des projets (voir Annexe 1).

Au Québec, les six organismes actuellement partenaires du PCHE sont :

- Canards Illimités Canada
- Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune
- Fondation de la faune du Québec
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- Société canadienne pour la conservation de la nature – région du Québec

La mission du PCHE est de fournir un leadership afin de garantir que les populations de sauvagine et d'autres espèces soient durables et en santé par l'intermédiaire de partenariats de conservation. Ce leadership s'articule autour d'une vision de maintien et d'amélioration du paysage[2] pour supporter des niveaux durables de populations d'oiseaux tout en offrant des avantages écologiques et économiques à la société.

1.2 L'importance du territoire québécois pour la sauvagine

La province de Québec couvre un très grand territoire, soit 1 668 000 km^2. Elle présente un territoire aux caractéristiques qui varient principalement selon un gradient sud-nord (climat, végétation, sol), ce qui explique que celui-ci ait été découpé en différentes unités comme les Régions de conservation des oiseaux (RCO; Figure 2) et le Cadre écologique de référence (CER). Ces découpages proposent des regroupements territoriaux dont les délimitations présentent de grandes similitudes. Ce gradient dans les caractéristiques du territoire explique pourquoi les concentrations humaines et leurs activités ne sont pas homogènes sur tout le Québec. Il en va de même pour l'utilisation de l'habitat par les diverses espèces de sauvagine.

2 Le paysage est une mosaïque hétérogène, en mouvance dans le temps, composée de trois principaux éléments : la matrice, les parcelles (habitats) et les corridors (Jobin *et al.* 2013). Dans une perspective faunique en particulier, le paysage se présente donc comme une mosaïque d'habitats importants pour une espèce ou un groupe d'espèces (les parcelles) et qui sont dispersés au sein d'un élément dominant du paysage (la matrice). Les corridors sont les éléments de connectivité qui relient les parcelles entre elles.

Figure 2. **Délimitation des six Régions de conservation des oiseaux au Québec (http://nabci.net/conservation/regions-de-conservation-des-oiseaux-du-canada/?lang=fr).**

Au Québec, le fleuve Saint-Laurent et ses rives sont des éléments d'importance, au cœur de l'utilisation du territoire. D'ailleurs, ils constituent des habitats exceptionnellement prisés par la sauvagine qui emprunte la voie migratoire de l'Atlantique et une portion de la voie migratoire du Mississippi. Ce corridor, qui est transversal à l'axe de migration, présente une qualité et une diversité d'habitats qui offrent à la fois des sites de nidification, d'élevage, de mue et de regroupements hivernaux d'oiseaux. Son utilisation par les oiseaux, alors que les terres plus au nord sont toujours sous l'emprise des conditions hivernales, en fait une halte migratoire essentielle, tant au printemps pour la nidification et la poursuite des migrations, qu'à l'automne, moment où la production végétale annuelle est à son apogée et avant que les oiseaux ne gagnent leurs aires d'hivernage situées plus au sud.

Le Québec joue un rôle crucial dans la conservation des populations de sauvagine d'Amérique du Nord, particulièrement pour les espèces qui empruntent la voie migratoire de l'Atlantique (Figure 3). Trois raisons expliquent pourquoi le Québec est important pour les 37 espèces de sauvagine qui fréquentent ce territoire (Annexe 4) :

- Plusieurs de ses milieux humides et des habitats associés sont utilisés comme aires de rassemblement par les espèces nicheuses de l'Arctique lors des migrations printanière et automnale. Par exemple, on estime qu'un peu plus de 9 millions de canards et d'oies utilisent les milieux humides pendant la migration printanière (D. Bordage, données inédites);
- Environ 3,6 millions de canards et d'oies se reproduisent au Québec, province qui abrite 51 % de la population mondiale de canard noir;
- Quelques centaines de milliers d'oiseaux aquatiques passent l'hiver sur le territoire québécois.

Figure 3. **Carte des différentes voies migratoires de la sauvagine en Amérique du Nord (http://www.multivu.com/players/fr-ca/7804651-ducks-unlimited-migration/).**

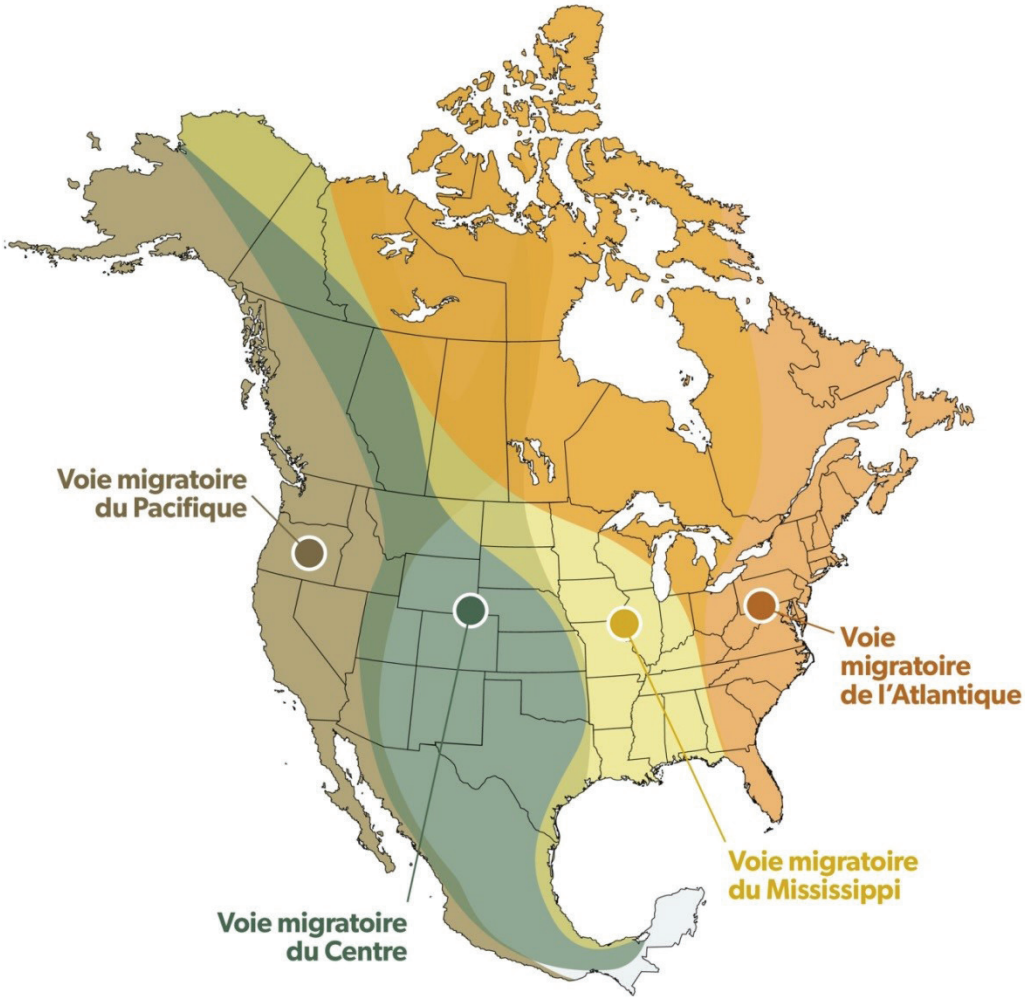

Les habitats utilisés par la sauvagine sont très diversifiés et comprennent notamment les marais d'eau douce, les lacs, les étangs de castors, les rivières, les tourbières et les terres agricoles. La sauvagine peut être observée partout au Québec, mais certains sites sont plus importants, soit de par le nombre d'espèces ou d'individus qu'ils accueillent à une période spécifique de l'année ou de par leur situation géographique (ex. halte migratoire).

La chasse à la sauvagine entraîne une activité économique annuelle de près de 20 millions de dollars au Québec. L'activité économique associée aux loisirs ornithologiques est estimée à 300 millions de dollars annuellement par les observateurs d'oiseaux.

Cette importance du territoire québécois pour la sauvagine justifie les efforts du PCHE qui, depuis sa création en 1989, a produit des investissements d'au-delà de 145 millions de dollars en vue de conserver des habitats d'importance pour la sauvagine et d'autres espèces fauniques qui en dépendent.

Les prochaines sections présenteront les principaux résultats du PCHE obtenus au cours des dernières années, suivies des objectifs et des éléments de mise en œuvre pour les cinq prochaines années (2015 à 2020).

1.3 La mise en œuvre du PCHE au Québec, de 2007 à 2012

Le dernier plan quinquennal de mise en œuvre que les partenaires du PCHE ont élaboré couvrait la période 2007 à 2012. L'objectif principal de ce plan était de protéger et de restaurer les milieux humides de l'Est du Canada, qui produisent la majorité des populations de sauvagine de la voie migratoire de l'Atlantique et qui contribuent aussi aux populations de la voie migratoire du Mississippi. Ses programmes avaient pour objectif de maintenir, de rétablir et de renforcer l'abondance et la qualité des milieux humides et des terres hautes adjacentes.

Pour assurer le succès de ce plan 2007-2012, les objectifs suivants avaient été retenus :

- Promouvoir la conservation à grande échelle des milieux humides par la modification des politiques provinciales et municipales à l'égard de l'utilisation des terres, de l'agriculture et des forêts;
- Protéger, aux moyens de l'acquisition et de l'intendance, les milieux humides isolés et les terres hautes adjacentes qui subissent de fortes pressions à cause du développement urbain, industriel et agricole;
- Restaurer et mettre en valeur les milieux humides les plus gravement dégradés et ceux dont le potentiel écologique est le plus grand.

Le texte qui suit présente un bilan des actions réalisées durant la période couverte par ce plan de mise en œuvre et en tire quelques constats.

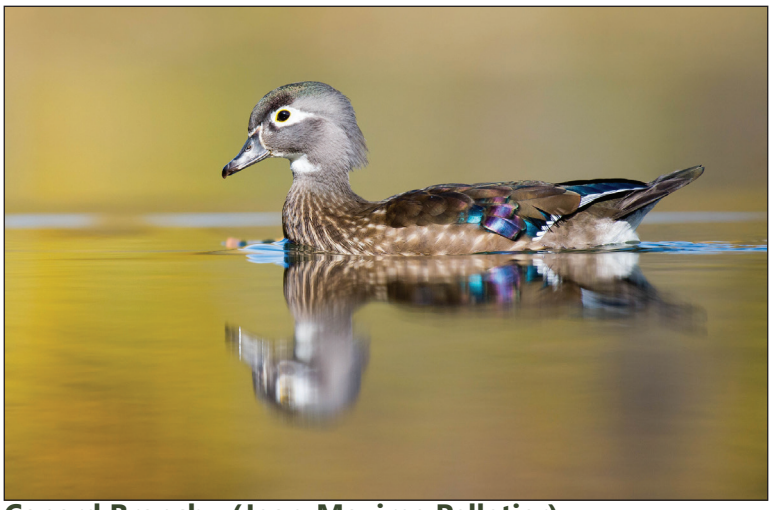

Canard Branchu (Jean-Maxime Pelletier)

1.3.1 Les résultats généraux pour la période 2007-2012

Le Tableau 1 présente les superficies touchées par les actions relatives à l'habitat ainsi que leurs coûts associés.

Tableau 1. **Réalisations du PCHE au Québec de 2007 à 2012, par l'entremise de ses programmes d'habitats[A] (hectares) et leur coût.**

Programme	Superficie (ha)	Coût (k$)
Protection	13 193	46 728
Aménagement	7 356	5 290
Gestion	~ 17 000[B]	1 850
Intendance	13 492 645[C]	5 596

A Les programmes d'habitats sont ceux dont les résultats s'expriment en superficie.

B Sur le plan de la gestion, il faut être conscient qu'annuellement, les mêmes hectares peuvent faire l'objet d'une intervention qui génère une dépense. Ils ne sont alors pas comptés cumulativement en matière de superficie, mais ainsi en matière de coûts.

C Sur le plan de l'Intendance, la superficie déclarée correspond aux actions réalisées autant sur les terres de tenure privée que publique. Sur les terres de tenure publique sont comptabilisés les résultats de modification réglementaire (comme la réforme du Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État et autres).

Comparer les réalisations avec les prévisions établies en 2007 pour les cinq années suivantes s'avère un exercice complexe. D'un point de vue biologique et naturel, cinq ans est un court laps de temps, mais il en va tout autrement dans un cadre budgétaire et politique. Les prévisions faites en 2007 sont le reflet du contexte de l'époque et de la meilleure estimation que pouvaient en faire les auteurs quant aux investissements et actions à venir. Il convient d'avoir à l'esprit que le contexte, notamment financier, peut évoluer radicalement et ainsi avoir un effet marqué sur les résultats. Le Tableau 2 présente les objectifs visés en matière d'habitats au moyen de programmes de conservation intensifs et extensifs (2007-2012) et les réalisations accomplies pour ce faire. La Figure 4 présente la proportion des dépenses engagées par type d'activité.

Marais Amqui (Canards Illimités Canada)

Tableau 2. **Objectifs visés en matière d'habitats au moyen de programmes de conservation intensifs et extensifs (2007-2012) et objectifs réalisés.**

Programme/activité	Objectif visé (ha)	Objectif réalisé (ha)
1. Protection de l'habitat		
a) Acquisition		
Acquisition en fief simple	7 500	9 556
Dons de terres		
TOTAL ACQUISITION	**7 500**	**9 556**
b) Autres qu'acquisition		
Servitudes de conservation	350	964
Ententes de conservation	12 100	2 673
TOTAL AUTRES QU'ACQUISITION	**12 450**	**3 637**
TOTAL PROTECTION	**19 950**	**13 193**
2. Aménagement de l'habitat		
Restauration de l'habitat	2 300	7 298
Nichoirs pour canards cavicoles	500 nichoirs	690 nichoirs
Cultures de diversion	n.d.	58
TOTAL AMÉNAGEMENT	2 300	7 356
3. Gestion de l'habitat	**17 500**	**~ 17 000**
4. Intendance		
a) Vulgarisation	9 700	564
b) Influence	123 000	
TOTAL INTENDANCE	**132 700**	**564**
5. Communications et éducation	s.o.	
6. Coordination	s.o.	
7. Évaluation	s.o.	
8. Influence des gouvernements	30 279 735*	13 492 645

* En 2006, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a mis en application la directive intitulée « Traitement des demandes d'autorisation des projets dans les milieux humides » ce qui a créé une anticipation auprès du PCHE au Québec quant à l'adoption d'une Politique sur la conservation des milieux humides et un gain en habitat conservé de 14 000 000 d'hectares. Cette politique n'a pas été adoptée.

Figure 4. **Proportion des dépenses engagées par type d'activité de 2007 à 2012.**

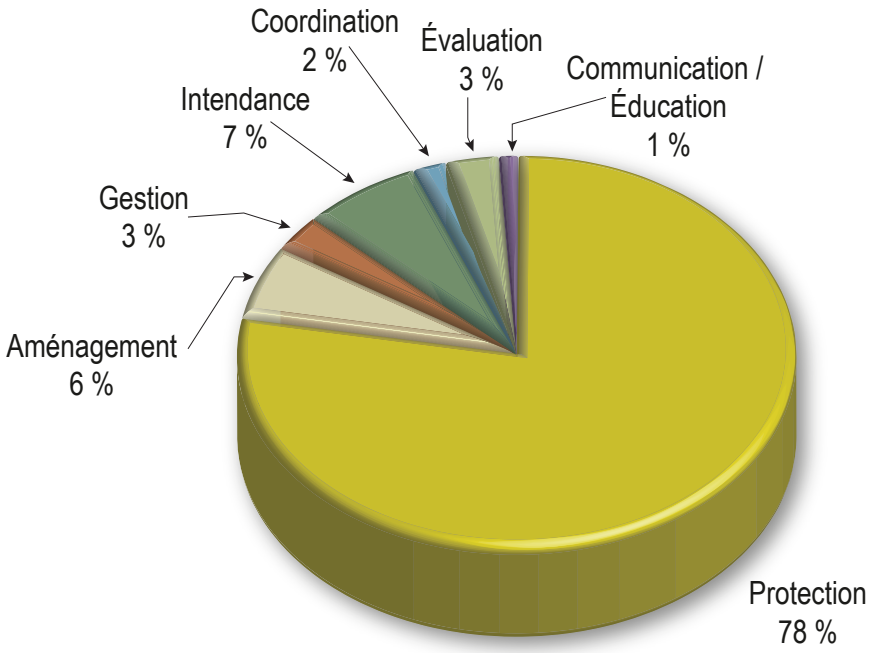

1.3.2 Résultats par objectif

L'objectif n°1 « Promouvoir la conservation à grande échelle des milieux humides par la modification des politiques provinciales et municipales à l'égard de l'utilisation des terres, de l'agriculture et des forêts. »

Voici quelques exemples des actions réalisées :

- L'élaboration des Plans régionaux de conservation des milieux humides, qui visent à fournir une information de base sur les milieux humides;
- La classification des milieux humides forestiers des cartes écoforestières, qui viennent complémenter la cartographie des plans régionaux (Canards Illimités Canada et ministère des Ressources naturelles et de la Faune)
- La cartographie détaillée des milieux humides d'une portion des basses-terres du Saint-Laurent, qui vise à fournir un outil précis et à jour sur la localisation des milieux humides, facilitant ainsi leur prise en compte dans l'aménagement du territoire;
- La présentation de mémoires lors de la consultation publique du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et lors de la commission parlementaire sur le projet de loi 71 « Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique »;
- L'intégration de meilleures dispositions à l'égard de la conservation des milieux humides et riverains dans le cadre de l'élaboration du nouveau régime forestier (Règlement sur l'aménagement durable des forêts);
- La promotion visant l'adoption de plans de conservation des milieux humides par les instances municipales;
- L'aménagement du secteur du ruisseau de Feu à Terrebonne comme site de démonstration visant la conciliation entre le développement et la conservation en milieu urbain;

Les actions présentées montrent que les acteurs du PCHE ont été très actifs, mais que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs. D'ailleurs, des pertes de milieux humides surviennent encore, et la province de Québec ne bénéficie toujours pas d'une approche de conservation et d'utilisation durable traitant spécifiquement de la question, bien qu'un nouveau cadre légal et réglementaire soit prévu d'ici 2020. Par ailleurs, la conservation des milieux humides par les instances municipales demeure un pouvoir discrétionnaire en matière d'aménagement du territoire. Certaines avancées sont toutefois notées, par exemple à la Communauté métropolitaine de Montréal qui, dans le cadre de son Plan métropolitain d'aménagement et de développement[3], exige que les Municipalités régionales de comté (MRC) qui la composent se dotent de plans de conservation des milieux humides.

En dernier lieu, rappelons que l'accroissement de la population humaine et de ses besoins va constamment augmenter la pression sur les milieux humides isolés, en particulier dans les basses-terres du Saint-Laurent.

Plusieurs actions doivent encore être réalisées, notamment en ce qui concerne l'adoption d'une nouvelle loi édictant des règles claires et des obligations en matière de conservation des milieux humides. Dans le respect de leur mission respective, les partenaires du PCHE suivront de près les travaux parlementaires sur le sujet.

L'objectif n°2 « Protéger, par les moyens de l'acquisition et de l'intendance, les milieux humides isolés et les terres hautes adjacentes qui subissent de fortes pressions à cause du développement urbain, industriel et agricole. »

Cet objectif visait à améliorer la conservation des milieux humides là où les activités humaines (urbaines, industrielles, commerciales, agricoles, forestières) sont importantes, principalement dans les basses-terres du Saint-Laurent (RCO 13) et les Appalaches (RCO 14). La tenure des terres dans cette partie de la province est essentiellement privée et les pertes importantes subies par les milieux humides dans ces territoires rendent leur conservation nécessaire.

La protection a permis de protéger à long terme plus de 13 000 hectares de nouveaux habitats dans des secteurs fortement convoités pour des usages autres que la conservation. De même, les efforts se sont poursuivis dans la consolidation de milieux humides prioritaires pour le PCHE, notamment dans l'Outaouais et en Montérégie (rivière du Sud).

Pour ce qui est des sommes investies, l'acquisition de terrains et la protection par l'entremise de l'intendance privée ont été de 52,3 M$. L'importance des coûts associés aux acquisitions s'explique par l'augmentation de la valeur des terres au cours de la période, ainsi que le fait de protéger des milieux humides situés en zone péri-urbaine (des territoires onéreux qui dérogent de l'approche historique du PCHE dans ce type d'interventions).

3 http://cmm.qc.ca/champs-intervention/amenagement/plans/pmad/

Quelques exemples d'actions de protection :

- La mise en place, en 2008, d'une entente de partenariat financier de cinq ans visant la protection de milieux naturels entre le gouvernement provincial, Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada;
- Trois sites à souligner, tant pour leur richesse biologique que l'abondance et la qualité des milieux humides qu'on y trouve : le refuge Marguerite-d'Youville, en Montérégie, la baie Lochaber, en Outaouais, et la tourbière du Lac-à-la-Tortue, en Mauricie.

Dans la portion du Québec où la tenure des terres est majoritairement privée, les objectifs du Plan n'ont pas été atteints en matière de protection, notamment à l'égard de la conclusion d'ententes de conservation. Un constat similaire s'applique à l'égard de la vulgarisation et de l'influence auprès des propriétaires fonciers. Les pressions anthropiques qui pèsent encore sur le territoire justifient le maintien de cet objectif dans la nouvelle période de mise en œuvre.

L'objectif n°3 « Restaurer et mettre en valeur des milieux humides les plus gravement dégradés et ceux dont le potentiel écologique est le plus grand. »

Le bilan montre que 7 356 ha d'habitat ont fait l'objet d'actions de restauration. Ces actions ont nécessité des investissements de près de 5,2 millions de dollars, soit 24 % de moins que prévu. La majorité des sites concernés se situent dans les basses-terres du Saint-Laurent et dans le couloir fluvial du Saint-Laurent, par exemple le ruisseau de Feu à Terrebonne, et la Commune de Baie-du-Febvre et SARCEL (segment 8), au lac Saint-Pierre.

Ce résultat est grandement attribuable à l'entente de partenariat financier entre certains partenaires du PCHE pour la restauration de sites fauniques. Cette entente a permis de réaliser des aménagements pour la sauvagine en étant également favorables pour les poissons.

Le programme d'installation de nichoirs, couvrant une grande partie du territoire québécois, s'inscrit également au volet de la restauration. Un total de 690 nouveaux nichoirs a été installé et suivi. Le taux moyen d'utilisation de ces nichoirs (40 %) par certaines espèces de sauvagine (principalement le Canard branchu, le Garrot à œil d'or et le Harle couronné) semble exercer un effet local positif sur certaines populations, comme celle du Canard branchu. Quoique les trois principales espèces de canards cavicoles présentaient toutes une tendance stable ou légèrement à la hausse, les chicots demeurent un type d'habitat naturel limité et très convoité. Les partenaires du PCHE maintiendront leurs efforts envers le programme de nichoirs. En plus de susciter des résultats probants, il offre de belles occasions de faire de la vulgarisation et d'engager les propriétaires fonciers.

Les perturbations et la destruction de milieux humides demeurent une préoccupation constante, surtout dans les basses-terres du Saint-Laurent. Les activités de restauration constituent un levier important pour augmenter le nombre et la qualité de ces habitats. C'est pourquoi la restauration occupera une place importante dans la nouvelle période de mise en œuvre.

De manière générale, il est relativement difficile de mesurer l'effet direct sur la sauvagine des résultats obtenus en lien avec les trois objectifs du Plan. Les tendances à la hausse observées au cours des 40 dernières années chez la plupart des espèces de sauvagine résultent-elles

des actions des partenaires du PNAGS incluant ceux du PCHE ou sont-elles influencées par d'autres facteurs durant la même période (baisse du nombre de chasseurs, changements dans les pratiques agricoles, accélération des changements climatiques dans le Nord et autres)? La réponse se situe possiblement entre les deux, les actions de protection et de restauration des habitats se conjuguant avec d'autres facteurs pour influencer les populations de sauvagine. Néanmoins, les perturbations et les pertes importantes subies par les milieux humides dans les basses-terres du Saint-Laurent (RCO 13) et qui affectent la qualité des habitats de nidification, militent en faveur de maintenir toute initiative visant à offrir davantage de nouveaux habitats. Cette préoccupation prend tout son sens, particulièrement dans les basses-terres du Saint-Laurent, compte tenu de leur importance particulière sur la sauvagine du Québec et dans d'autres secteurs notamment les Appalaches.

1.4 Période de 2012 à 2015

En attendant l'élaboration et l'approbation de nouveaux objectifs cohérents avec les buts et les recommandations faits dans le cadre de la révision du PNAGS, les objectifs du PCHE fixés pour la période 2007 à 2012 ont été reconduits annuellement jusqu'en 2015. Les partenaires ont ainsi maintenu le cadre formel de travail dans lequel s'inscrivaient les actions de conservation, tant au Québec que dans les autres provinces concernées.

Durant cette période, les membres du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH) - Canada ont par ailleurs convenu de synchroniser les plans de mise en œuvre des plans conjoints d'habitats se terminant tous en 2020, ce qui facilitera l'établissement d'un portrait canadien des objectifs visés et, subséquemment, d'un bilan quinquennal des réalisations.

Les informations liées aux investissements et aux réalisations des projets entrepris dans les trois années de cette période (2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015) ont été incorporées au système national de suivi (National Tracking System) de la même façon que celles provenant des autres années (Tableau 3). En voici un aperçu :

Tableau 3. Résultats du PCHE au Québec pour la période de transition (2012-2015) entre le plan de mise en œuvre 2007-2012 et le plan de mise en œuvre actuel.

Programmes (initiatives)	Investissement ($)	Superficie (ha)
Protection de l'habitat (incluant l'intendance)	17 642 907	1 805 128
Aménagement de l'habitat (restauration)	2 981 026	631
Utilisation du sol et gestion des eaux (influence)	666 299	–
Gestion des actifs de l'habitat	1 758 150	54 588*
Coordination (planification de la conservation)	1 002 178	–
Évaluation (science)	281 096	–
Communication et Éducation	346 965	–

* Moyenne des trois années

Les résultats présentés au tableau 3 totalisent 24 678 621 $ d'investissements. À cela, il faut ajouter environ 6 M$ en investissements faits, principalement en évaluation (science) et en coordination (planification de la conservation). Ces sommes additionnelles ont été investies par les partenaires du PCHE-Québec autres que Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada.

Sans fournir la liste exhaustive, voici quelques projets réalisés au Québec entre 2012 et 2015 dans le cadre des initiatives de « Protection de l'habitat » et de « Restauration de l'habitat » :

Protection de l'habitat :

- **Marais Massettes-Ouest (Labelle) en Outaouais** : cette propriété de 140 hectares est un site fortement utilisé comme halte migratoire et habitat de reproduction pour la sauvagine. Son acquisition a permis de consolider un grand territoire le long de la rivière des Outaouais ainsi que de restaurer le marais aux Massettes se trouvant en partie sur cette propriété et en partie sur les lots adjacents déjà protégés.
- **La pointe Saint-Pierre en Gaspésie** : cette pointe est située non loin du barachois de Malbaie et constituée de milieux champêtres, forestiers et riverains qui procurent un habitat à des milliers d'oiseaux, dont certaines espèces sont en situation précaire. Au-delà de sa protection, des travaux de mise en valeur ont été entrepris afin de rendre le site accessible aux amants de la nature, leur permettant d'apprécier toute la richesse de sa biodiversité.

Restauration de l'habitat :

- **Baie Lavallière – marais Saint-Louis en Montérégie** : les travaux ont consisté à mettre en place un ouvrage de contrôle du niveau d'eau, des digues et une station de pompage, créant un marais perché d'un peu plus de 100 hectares à l'intérieur de la baie Lavallière et offrant un habitat de choix, entre autres, pour la nidification de la sauvagine et la reproduction de perchaudes.
- **Marais Poulin en Chaudière-Appalaches** : les travaux ont consisté à mettre en place un nouvel ouvrage de contrôle du niveau d'eau permettant de remettre en état un habitat essentiel et de qualité pour la sauvagine et aux autres espèces utilisatrices de ce milieu.

1.5 Un vocabulaire uniforme

En juillet 2013, le CNACTH-Canada a adopté une terminologie commune afin d'harmoniser le langage utilisé par les organismes impliqués dans la mise en œuvre de plans conjoints d'habitats au Canada. Ce « vocabulaire uniforme » comprend dix initiatives (sept si l'on regroupe celles liées à la protection de l'habitat et à la restauration) et 55 programmes[4]. La figure 5 présente l'ensemble des initiatives et des programmes.

Par conséquent, les partenaires du PCHE du Québec ont élaboré la planification quinquennale 2015 – 2020 en conformité avec ce vocabulaire uniforme. Celle-ci couvre la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2020. Les grands éléments de cette planification sont intégrés au « Plan global de mise en œuvre du PCHE, 2015-2020 » (6 provinces; disponible au http://www.ehjv.ca/fr/).

4 http://nawmp.wetlandnetwork.ca/publications/

Une présentation graphique des catégories de vocabulaire uniforme

Figure 5. **Synthèse des initiatives et des programmes du vocabulaire uniforme utilisé au Canada depuis 2013 (tiré du document : « Un vocabulaire uniforme au sein des plans conjoints des habitats canadiens dans le cadre du PNAGS », daté du 9 juillet 2013).**

Initiatives									
Protection de l'habitat à perpétuité	**Protection de l'habitat à moyen terme**	**Protection de l'habitat à court terme**	**Restauration des milieux humides**	**Restauration des habitats associés**	**Politique d'utilisation du sol et de gestion des eaux**	**Gestion (des actifs de l'habitat)**	**Planification de la conservation**	**Science**	**Communication et éducation**
Programmes du vocabulaire uniforme									
Charges à des fins de conservation -offertes- Charges à des fins de conservation -payées- Désignation par la Couronne Acquisition en fief simple -achat- Gestion des terres privées	Charges à des fins de conservation -offertes- Charges à des fins de conservation -payées- Location Accords de coopération pour l'utilisation des terres/ accords de conservation Accords avec la Couronne Accords municipaux/ industriels Gestion des terres privées	Location Accords de coopération pour l'utilisation des terres/ accords de conservation Accords avec la Couronne Accords municipaux/ industriels Gestion des terres privées Sensibilisation	Mise en oeuvre des pratiques de gestion optimales dans le domaine de l'agriculture Mesures compensatoires ou compensation de l'habitat Restauration écologique Restauration hydrologique Structures de nidification Sensibilisation	Mise en oeuvre des pratiques de gestion optimales dans le domaine de l'agriculture Restauration écologique Sensibilisation Mesures incitatives Structures de nidification Couvert de nidification ensemencé	Politique agricole Politique relative aux eaux côtières Politique relative aux terres forestières Politique sur les milieux humides Planification intégrée de l'utilisation des terres Relations entre le gouvernement et l'industrie	Milieux humides naturels Milieux humides aménagés Habitat associé et milieu humide isolé Reconstruction des milieux humides Reconstruction d'habitats associés Structures de nidification Mise hors service des habitats associés Mise hors service des milieux humides	Coordination des programmes Outils de planification	Évaluation des programmes sur l'habitat Sciences physiques Inventaire de l'habitat/du paysage Sciences de la sauvagine/ de la faune Sciences sociales Scioences économiques	Communication et éducation Retombées des succès de conservation

Note : L'application de ces programmes est variable selon la province ou le territoire du Canada.

2 Le PCHE au Québec de 2015 à 2020

Depuis l'élaboration du dernier plan de mise en œuvre du PCHE en 2007, la connaissance sur la biologie et sur la gestion de la sauvagine a évolué. La prochaine section présente quelques-uns des travaux qui fournissent de nouvelles informations sur l'état des populations, les grandes tendances et les menaces sur les habitats et qui permettent aujourd'hui une prise de décisions encore plus éclairée, que ce soit à l'échelle des espèces d'oiseaux concernées ou du territoire dans lequel elles se trouvent. L'ensemble de ces documents a contribué à élaborer le présent plan ainsi que les grandes orientations que prendra le PCHE au Québec jusqu'en 2020.

2.1 Survol des connaissances actualisées

2.1.1 État des populations de sauvagine du Québec, 2009

Ce rapport[5] produit par le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada fait le point sur la situation de chacune des 37 espèces de sauvagine utilisant le territoire québécois. Produit dans le but d'aider à compléter les efforts entrepris par le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) et l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), l'État des populations de sauvagine du Québec, 2009 identifie les espèces prioritaires de sauvagine, les sites d'intérêt et les mesures de gestion et de conservation qui auraient ou pourraient avoir un effet sur ces espèces. Les résultats de ce document ont servi de pierre angulaire pour l'élaboration du Plan de conservation de la sauvagine au Québec, 2011.

2.1.2 Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011

Le Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011[6] a été élaboré par le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada à titre d'outil de gestion à l'échelle des RCO. Il permet d'identifier les espèces prioritaires de même que les enjeux spécifiques pour assurer la conservation de la sauvagine au Québec. Ce document a servi à établir les interventions habitats à favoriser de 2015 à 2020 (voir section 2.3).

2.1.3 État des populations d'oiseaux du Canada, 2012

Ce rapport[7] dresse un portrait de l'état de santé actuel des populations canadiennes d'oiseaux. On y décrit les tendances dans la situation des oiseaux du Canada, les principales menaces et des solutions pour leur conservation. Ce rapport est non seulement un appel à l'action, mais aussi une reconnaissance du succès pour certaines espèces. Le progrès continu envers la conservation des oiseaux nécessite des actions pour conserver l'habitat et faire face aux menaces, tant au Canada qu'à l'extérieur de ses frontières, les trois quarts des espèces d'oiseaux du Canada passant une grande partie de leur vie à l'extérieur du pays.

5 http://publications.gc.ca/site/fra/9.605351/publication.html

6 http://www.ec.gc.ca/nature/default.asp?lang=Fr&n=54D83E91-1

7 http://www.etatdesoiseauxcanada.org/index.jsp

Comme le démontre la Figure 6, plusieurs groupes d'oiseaux ont vu leurs niveaux de populations diminuer au cours des 40 dernières années. Pour la sauvagine, la situation est plutôt à la croissance. À titre d'explication, il est spécifié que la coopération internationale entre gouvernements et organisations vouées à la conservation, par le biais du PNAGS, a mené à une gestion plus durable de la chasse à la sauvagine, ainsi qu'à la protection ou à la restauration de nombreux milieux humides. Ces réalisations ont démontré que la gestion de l'habitat peut contribuer à la conservation d'oiseaux. Toutefois, de nombreuses menaces planeraient encore sur les milieux humides (ex. drainage pour l'agriculture et le développement, pollution, espèces non indigènes envahissantes, sécheresses de plus en plus fréquentes [principalement dans l'Ouest du Canada] résultant des changements climatiques), dictant la poursuite des efforts au chapitre de la conservation.

Figure 6. **Indicateurs de la situation nationale des populations de toutes les espèces d'oiseaux indigènes observées régulièrement au Canada et ventilées en huit sous-groupes choisis (tendance de 1970 – 2010).**

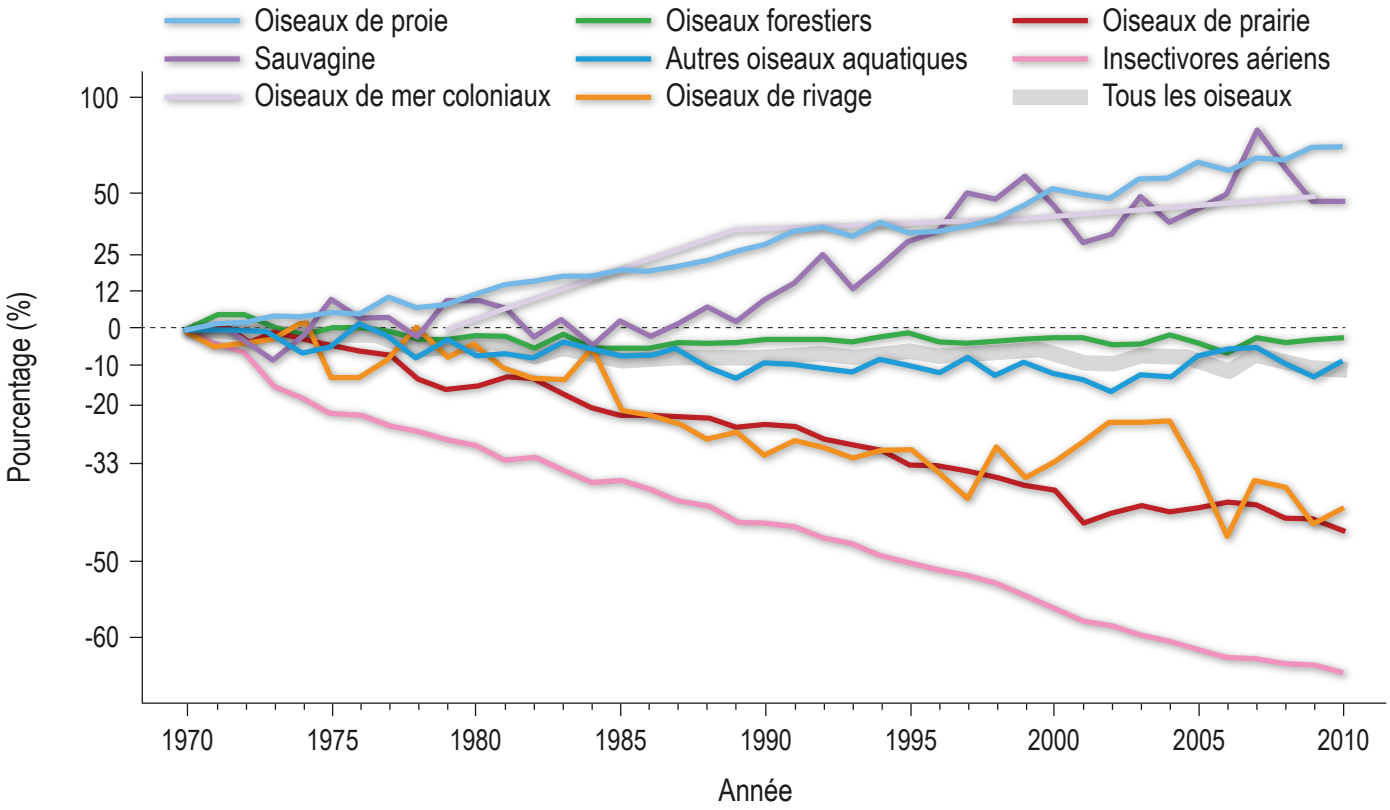

2.1.4 Révision du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine en 2012

La révision du PNAGS en 2012[8] par la communauté scientifique des États-Unis, du Canada et du Mexique a permis de se repositionner quant aux objectifs souhaités par l'ensemble des acteurs œuvrant à la gestion, à la mise en valeur et à la conservation de la sauvagine et de leurs habitats en Amérique du Nord. De plus, cet exercice de révision a permis de déterminer les « Zones continentales les plus importantes pour les canards, les oies et les cygnes de l'Amérique du Nord ». Cette carte, reproduite en référence à la Figure 7, est une version bonifiée de celle qui avait été développée lors de la mise à jour de PNAGS en 2004. Elle a été conçue par l'Équipe de soutien scientifique nationale du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (ESSN), à partir de l'in-

8 https://nawmp.org/sites/default/files/2017-12/Plan%20nord-americain_0.pdf

formation fournie par les coordonnateurs des plans conjoints, les coordonnateurs scientifiques des plans conjoints et les membres de l'ESSN. Cinq de ces zones se situent au Québec :

28. Région côtière des Maritimes et du Golfe du Saint-Laurent;
29. Transition de feuillus de l'Est Boréal;
30. Grands lacs inférieurs et fleuve Saint-Laurent;
32. Baie d'Hudson et baie James;
33. Péninsule d'Ungava et les îles Killinek et Button.

Les partenaires du PCHE au Québec se sont grandement appuyés sur cette carte pour établir les secteurs d'intervention pour la période du présent Plan de mise en œuvre (voir section 2.2.2).

Figure 7. **Zones continentales les plus importantes pour les canards, les oies et les cygnes de l'Amérique du Nord (tiré du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine pour 2012 : Les gens au service de la conservation de la sauvagine et des terres humides, page 42).**

1. Région des cuvettes des Prairies
2. Plaines et bouclier boréaux
3. Plaines et bouclier de la taïga
4. Grandes plaines du Nord
5. Sandhills
6. Rivière Platte et bassin Rainwater
7. Marais du centre du Kansas
8. Région des terres humides Playa
9. Rivière du Centre
10. Vallée alluviale du Mississippi
11. Prairie côtière du Golfe
12. Lagos e Lagunas Centro / Humedales del Valle de Mexico
13. Tierras Altas Norte
14. Costa del Pacifico
15. Baja California
16. Central Valley
17. Baie de San Francisco
18. Côte du Pacifique
19. Bassin de terres humides et Doline de Carson de la région Sud de l'Orégon et Nord-Est de la Californie
20. Grand Lac Salé et lac Ruby
21. Plaine de Yellowstone et du Snake River
22. Bassin Columbia
23. Vallées riveraines intermontagnardes et de Creston
24. Plateau du Centre
25. Rivière St-John
26. Côte Atlantique (États-Unis)
27. Région côtière de Terre-Neuve
28. Région côtière des Maritimes et du Golfe du Saint-Laurent
29. Transition de feuillus de l'Est Boréal
30. Grands lacs inférieurs et fleuve Saint-Laurent
31. Transition de feuillus des Prairies
32. Baie d'Hudson et baie James
33. Péninsule d'Ungava et les îles Killinek et Button
34. Baie Est et Harry Gibbons
35. Complexe des îles de Baffin
36. Golfe de la Reine-Maud
37. Polynie du chenal Lambert
38. Île de Banks
39. Versant Nord et mer de Beaufort
40. Plaines Old Crow
41. Plaines du Yukon
42. Région intérieure de l'Alaska
43. Région côtière de l'Alaska et de la mer Béring

2.1.5 Stratégies de conservation des Régions de conservation des oiseaux

En 2014, l'ensemble des Stratégies de conservation des différentes Régions de conservation des oiseaux (RCO)[9] au Canada, sous l'égide de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), ont été rendues publiques par Environnement et Changement climatique Canada. Présentées selon une même structure, elles font un tour d'horizon de l'état de la situation de toutes les espèces d'oiseaux, dans chaque RCO. Au Québec, on retrouve six de ces RCO (du nord vers le sud; Figure 2) :

- RCO3 : Plaine et cordillère arctiques (http://nabci.net/wp-content/uploads/RCO-3-QC-FINALE-Oct-2013.pdf)
- RCO7 : Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne (http://nabci.net/wp-content/uploads/RCO-7-QC-FINALE-Mai-2013.pdf)
- RCO8 : Forêt coniférienne boréale (http://nabci.net/wp-content/uploads/RCO-8-QC-FINALE-Oct-2013.pdf)
- RCO12 : Forêt mixte boréale (http://nabci.net/wp-content/uploads/RCO-12-QC-FINALE-Mai-2013.pdf)
- RCO13 : Plaine du Saint-Laurent et des lacs Ontario et Érié (http://nabci.net/wp-content/uploads/RCO-13-QC-FINALE-Oct-2013.pdf)
- RCO14 : Forêt septentrionale de l'Atlantique (http://nabci.net/wp-content/uploads/RCO-14-QC-FINALE-Oct-2013.pdf)

C'est à partir des informations contenues dans ces stratégies qu'ont été établi les taxons prioritaires du PCHE au Québec pour la période du présent Plan de mise en œuvre (voir section 2.2.1). De plus, puisqu'un des objectifs associés à l'élaboration des Stratégies était de cibler certaines problématiques qui affectent l'habitat, le PCHE travaillera à préciser ces problématiques et à mettre en œuvre des solutions.

2.1.6 Atlas des oiseaux nicheurs du Québec

Le premier Atlas des oiseaux nicheurs du Québec couvrait la période d'inventaire de 1984 à 1989. Cet atlas a été conçu à partir d'inventaires durant lesquels les participants répertoriaient tout indice de nidification à l'intérieur de parcelles prédéterminées (10 km par 10 km) au sud de la latitude 50° 30′ N. L'atlas, publié en 1995 sous forme de volume de référence, se présente comme un recueil de cartes illustrant la répartition des oiseaux en fonction des parcelles inventoriées, le tout accompagné d'un texte détaillé pour chaque espèce.

La deuxième campagne de terrain de l'Atlas des oiseaux nicheurs du Québec[10] s'est déroulée de 2010 à 2014, également au sud de la latitude 50° 30′ N et à l'intérieur de parcelles prédéterminées (10 km par 10 km). En plus des inventaires permettant de documenter la présence d'espèces nicheuses, des points d'écoute ont été réalisés afin de pouvoir évaluer l'abondance relative d'oiseaux chanteurs. L'analyse des données et la rédaction de ce deuxième atlas des oiseaux nicheurs du Québec sont en cours; la publication des résultats est attendue en 2018. Autre nouveauté de ce second atlas consiste en un suivi de parcelles dans le Québec septentrional (au nord la latitude 50° 30′ N) selon un échéancier beaucoup plus long.

9 http://nabci.net/conservation/regions-de-conservation-des-oiseaux-du-canada/?lang=fr

10 www.atlas-oiseaux.qc.ca

De tels atlas donnent de l'information sur la répartition d'un très grand nombre d'espèces d'oiseaux nichant au Québec et permettent aussi de cibler les zones où une espèce donnée est plus ou moins commune. En ce qui concerne la sauvagine, de telles informations sont particulièrement utiles pour les espèces peu abondantes et qui sont mal répertoriées par les inventaires de la sauvagine. C'est le cas notamment pour les canards de mer comme l'arlequin plongeur et certaines espèces de macreuses.

2.1.7 Cartographie détaillée des milieux humides

La connaissance de la localisation des milieux humides sur le territoire est la première information requise pour en favoriser la conservation. Débutée en 2009, cette initiative vise donc à produire des données cartographiques précises et récentes sur les milieux humides des régions habitées du sud du Québec.

La production des données cartographiques s'appuie sur des travaux de photo-interprétation d'images en 3D, ce qui permet de repérer et de classifier les milieux humides d'une superficie de 0,5 hectare et plus. Avec une telle précision, il est possible de repérer les milieux humides de petite superficie, qui représentent une partie significative des milieux humides dans le Québec méridional. Cette photo-interprétation fait l'objet d'une validation, dans un premier temps par reconnaissance aérienne et dans un deuxième temps par des visites terrain d'un échantillon d'environ 10 %.

Cette cartographie est accompagnée d'outils de consultation et de diffusion accessibles gratuitement au grand public (voir Figure 8). Ces données sont particulièrement utiles pour la prise de décision en matière d'aménagement et de gestion du territoire. Ces outils se déclinent comme suit :

- Un atlas cartographique;
- Un service d'accès aux données qui permet aux utilisateurs des logiciels d'ESRI de consulter et de traiter les données sur leur propre système d'information géographique;
- Une carte web permettant la consultation pour le grand public;
- La base de données intégrale sur DVD qu'on peut se procurer sur demande à l'adresse suivante : outils@canards.ca.

Les promoteurs, les élus et les aménagistes du territoire peuvent donc se servir de ces outils et de ces données pour mieux intégrer les milieux humides dans leur plan d'aménagement et de développement, afin d'optimiser la planification territoriale. Ceux-ci serviront aussi à sensibiliser le grand public à l'importance de conserver les milieux humides.

Figure 8. **Avancement des travaux de cartographie détaillée des milieux humides, février 2016.**

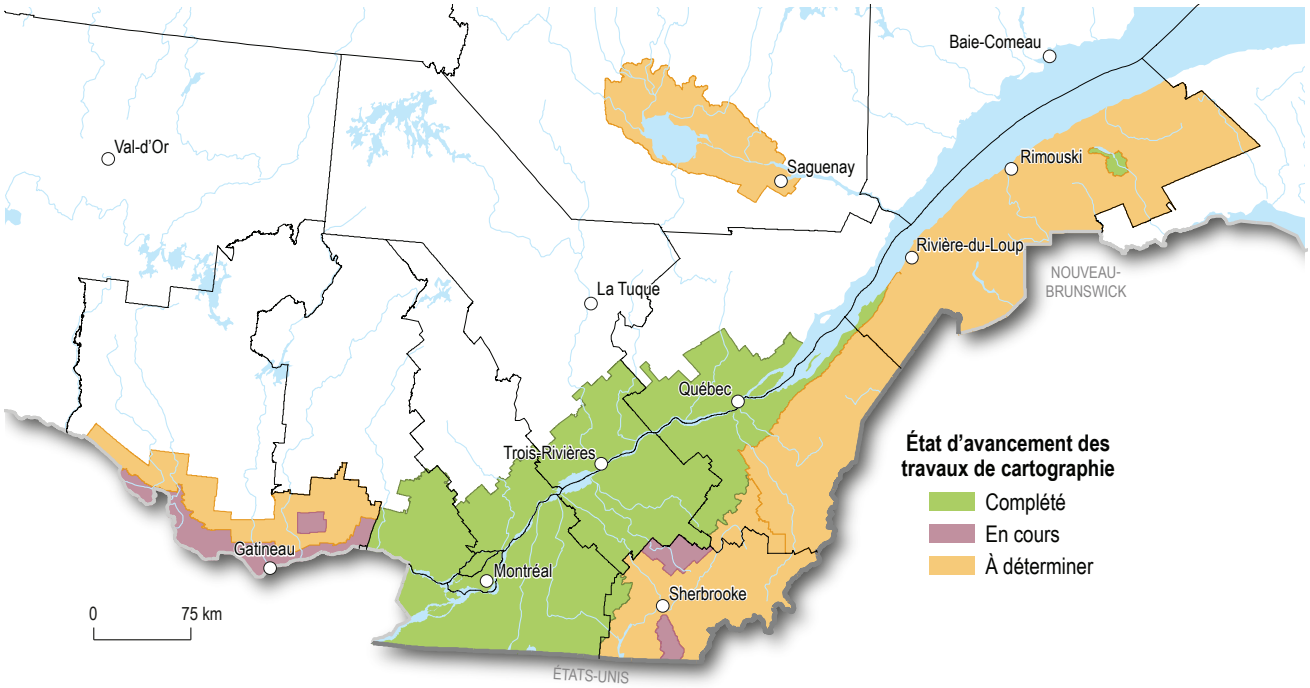

2.2 Méthodologie pour établir les priorités PCHE au Québec pour la période 2015 – 2020

Sur la base des nouvelles connaissances scientifiques et des résultats obtenus durant le dernier plan de mise en œuvre (2007 – 2012), les partenaires du PCHE au Québec ont travaillé sur trois grands axes pour établir la planification 2015-2020 :

- L'élaboration d'une liste de taxons prioritaires de sauvagine;
- La réalisation d'une carte des secteurs d'interventions;
- La détermination d'un projet commun où l'ensemble des partenaires collaborent en synergie.

2.2.1 Détermination des taxons prioritaires de sauvagine au Québec

Sur la base des 190 taxons de sauvagine figurant au tableau 1 (Estimations des populations de canards reproducteurs d'Amérique du Nord et objectifs), au tableau 2 (Estimations des populations d'oies de l'Amérique du Nord et objectifs) et au tableau 3 (Estimations des populations de cygnes de l'Amérique du Nord et objectifs) du PNAGS (révision de 2012), une liste de 66 taxons présents au Québec a été circonscrite (annexe 4).

De ces 66 taxons de sauvagine, il a été déterminé que seulement 37 utilisaient le Québec pour un ou plusieurs éléments essentiels de leur cycle vital (nidification, migration, estivage et hivernage).

Ces 37 taxons ont ensuite fait l'objet d'une analyse selon les espèces prioritaires d'oiseaux identifiées dans les Stratégies de conservation des six (6) Régions de conservation des oiseaux (RCO) au Québec. Comme le PCHE est un plan conjoint d'habitats, il a été déterminé que les interventions habitats visaient surtout des éléments propres aux critères permettant d'établir une priorité de conservation apparaissant dans les Stratégies de conservation. Pour être retenu à titre de taxon prioritaire de sauvagine pour le PCHE au Québec, le taxon devait présenter une priorité de conservation dans au moins une RCO. C'est ainsi que de ces 37 taxons de sauvagine, 18 sont devenus prioritaires.

Deux exceptions ont été faites à ces critères, soit pour le Canard noir et la Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord) à cause de :

- L'importance du Québec pour ces taxons en Amérique du Nord;
- L'existence d'un plan conjoint dédié à un de ces taxons (canard noir);
- L'importance de la récolte au Canada par la chasse sportive d'un de ces taxons (Bernache du Canada, population de l'Atlantique Nord).

Garrot à oeil d'or (Jean-Maxime Pelletier)

Le Tableau 4 présente cette liste des taxons prioritaires de sauvagine pour le Plan de mise en œuvre du PCHE au Québec pour la période 2015 – 2020.

Tableau 4. Taxons prioritaires de sauvagine du PCHE au Québec pour la période 2015 à 2020.

Nom français	Nom scientifique
Bernache cravant (Atlantique)	*Branta bernicla*
Bernache du Canada (population de l'Atlantique)	*Branta canadensis*
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	*Branta canadensis*
Canard branchu (population de l'Est)	*Aix sponsa*
Canard chipeau	*Anas strepera*
Canard noir	*Anas rubripes*
Sarcelle à ailes bleues	*Anas discors*
Fuligule à tête rouge	*Aythya americana*
Fuligule milouinan	*Aythya marila*
Petit Fuligule	*Aythya affinis*
Eider à duvet sous-espèce du Nord	*Somateria mollissima borealis*
Eider à duvet sous-espèce d'Amérique	*Somateria mollissima dresseri*
Eider à duvet sous-espèce de la baie d'Hudson	*Somateria mollissima sedentaria*
Arlequin plongeur (population de l'Est)	*Histrionicus histrionicus*
Macreuse brune	*Melanitta fusca*
Garrot à œil d'or	*Bucephala clangula*
Garrot d'Islande (population de l'Est)	*Bucephala islandica*
Harle couronné	*Lophodytes cucullatus*

Les annexes 2 et 3 présentent les recommandations d'intervention habitats telles qu'indiquées au Plan de conservation de la sauvagine du Québec (2011) pour les 18 taxons prioritaires de sauvagine ainsi que la liste des autres taxons de sauvagine qui en bénéficieraient.

2.2.2 Détermination des secteurs d'interventions

Comme spécifié précédemment, les taxons prioritaires ont été établis sur la base de la délimitation des RCO. L'intersection des limites de ces RCO (Figure 2) avec celles des zones continentales d'importance pour la sauvagine telles qu'illustrées à la Figure 7 a permis de circonscrire 3 secteurs d'interventions (Figure 9) :

- Interventions intensives
- Interventions extensives
- Interventions sectorielles

Toutefois, une proportion importante du Québec est située à l'extérieur de ces trois secteurs. Sur la base de l'expérience des partenaires du PCHE au Québec et de certaines initiatives qui pourraient connaître un essor important au cours de la période visée par le présent plan de mise en œuvre, il a été convenu d'inclure ce territoire « résiduel » dans un quatrième secteur d'interventions (Figure 9) :

- Interventions ponctuelles

Comme la réalité de chacun de ces secteurs d'interventions diffère considérablement d'un à l'autre (ex. tenure des terres, niveau et nature des menaces, proportion du territoire couvert par des milieux humides et des habitats associés, accessibilité, etc.), le déploiement des actions du PCHE s'adaptera en conséquence.

Figure 9. **Délimitation des secteurs d'intervention de même que les programmes définis au vocabulaire uniforme qui y seront déployés.**

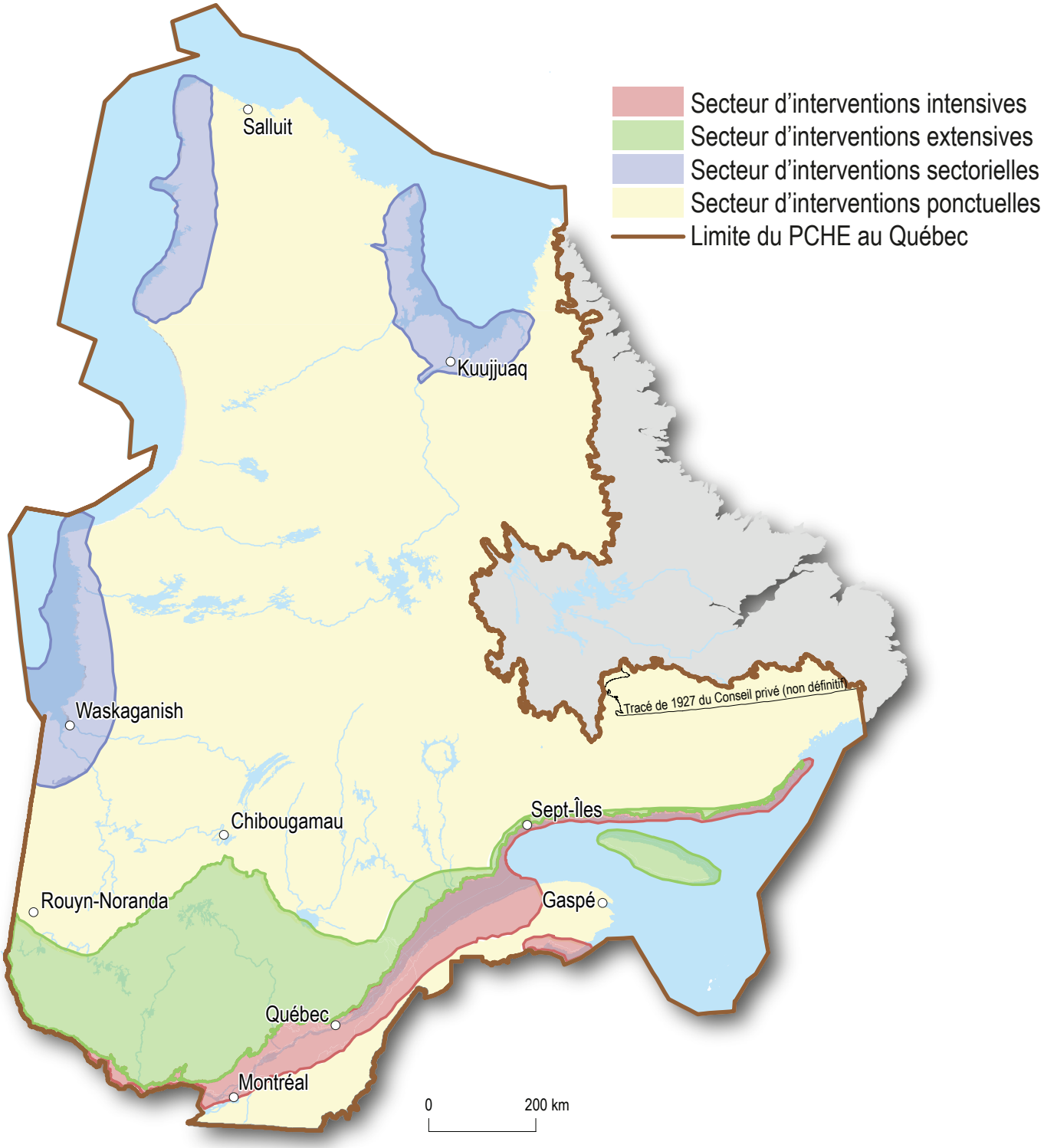

2.2.2.1 Secteur d'interventions intensives

Situé dans le sud du Québec, ce secteur couvre une superficie approximative de 72 000 km². Il se caractérise par une tenure des terres presque entièrement privée, une très forte présence humaine et une proportion importante d'activités agricoles. Il est traversé dans un axe sud-ouest nord-est par le fleuve Saint-Laurent et ses basses-terres (Figure 10). Celles-ci sont ceinturées par les piedmonts du Bouclier canadien au nord et des Appalaches au sud. Les menaces sur l'habitat y sont omniprésentes et d'ampleur variée (ex. : urbanisation, agriculture, industrie, routes et voies navigables). Les milieux naturels y sont souvent isolés et les massifs forestiers de plus de 1 000 hectares y sont peu abondants.

Figure 10. Délimitation du secteur d'interventions intensives.

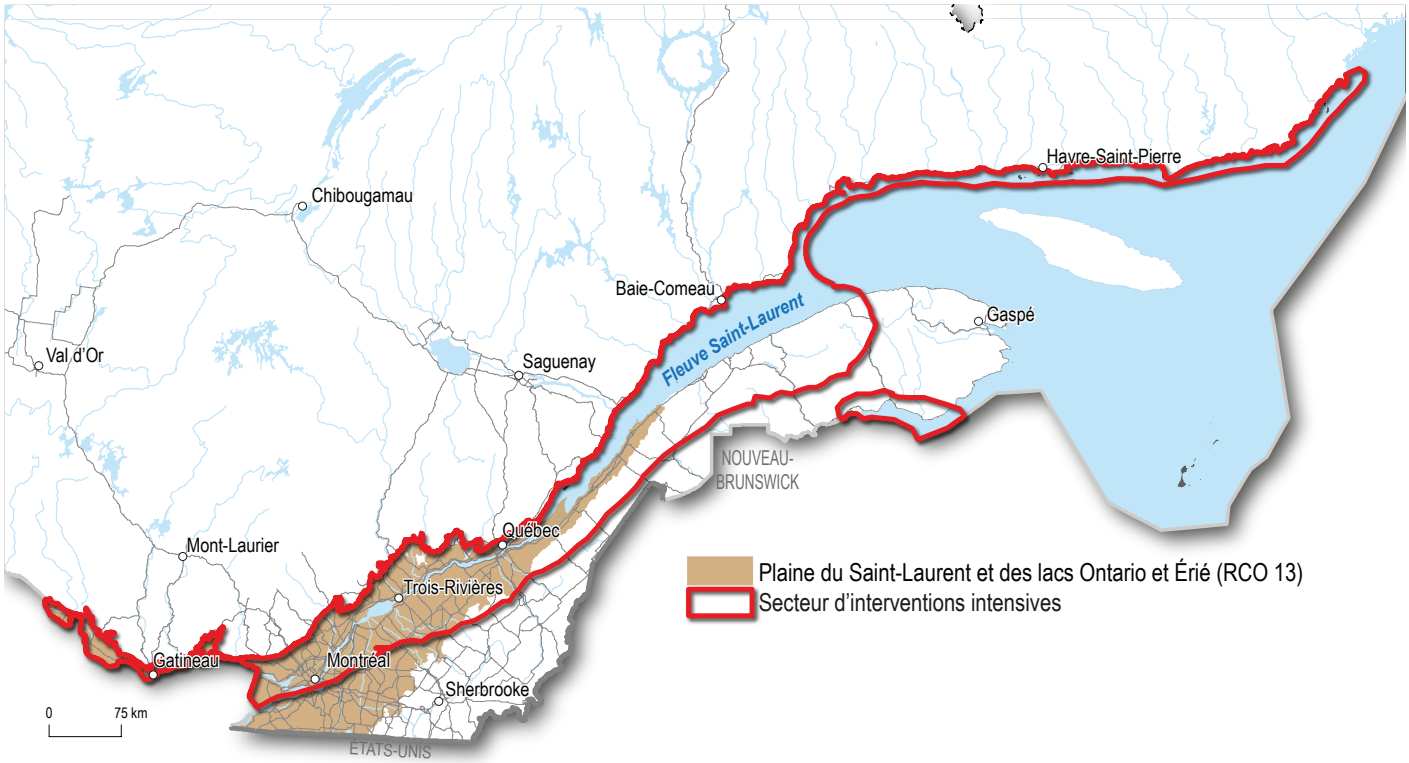

Ce secteur d'interventions englobe presque entièrement la RCO13. Son prolongement vers l'est, le long du fleuve Saint-Laurent, de son estuaire et de son golfe touche aux RCO 14, 12 et 08. Une analyse grossière des cartes topographiques d'échelle 1 : 250 000 permet d'y circonscrire environ 1 762 km² d'habitats présentant un potentiel d'interventions[11] par le PCHE.

C'est dans ce secteur d'interventions que sera déployée la majorité des programmes relatifs aux initiatives suivantes : 1) protection de l'habitat, 2) restauration des milieux humides/des habitats associés et 3) gestion des actifs de l'habitat (voir section 2.3).

11 Le potentiel d'intervention par le PCHE correspond aux classes de couverture de sol 80 (milieux humides), 81 (zones humides boisées), 82 (zones humides arbustives), 83 (zones humides herbacées), 100 (plantes herbacées), 102 (carex humides) et 110 (prairies, herbes indigènes) de la GéoBase. 2007. Couverture du sol, circa 2000-vectorielle.

2.2.2.2 Secteur d'interventions extensives

Situé au nord du précédent et incluant l'île d'Anticosti, ce secteur est majoritairement inclus dans le Bouclier canadien et couvre une superficie d'environ 197 000 km^2. Il se caractérise par une tenure des terres majoritairement publique, une présence humaine faible mais concentrée dans certaines zones (Figure 11). L'activité agricole y devient marginale, se limitant aux basses-terres de certains cours d'eau. Toutefois, ce secteur est le cœur des industries forestière et minière. Les activités de villégiature y sont également importantes. Les milieux naturels y sont abondants et connectés; toutefois, ils font l'objet de perturbations principalement associées à l'exploitation forestière, ce qui limite l'abondance et la répartition des forêts matures.

Figure 11. Délimitation du secteur d'interventions extensives.

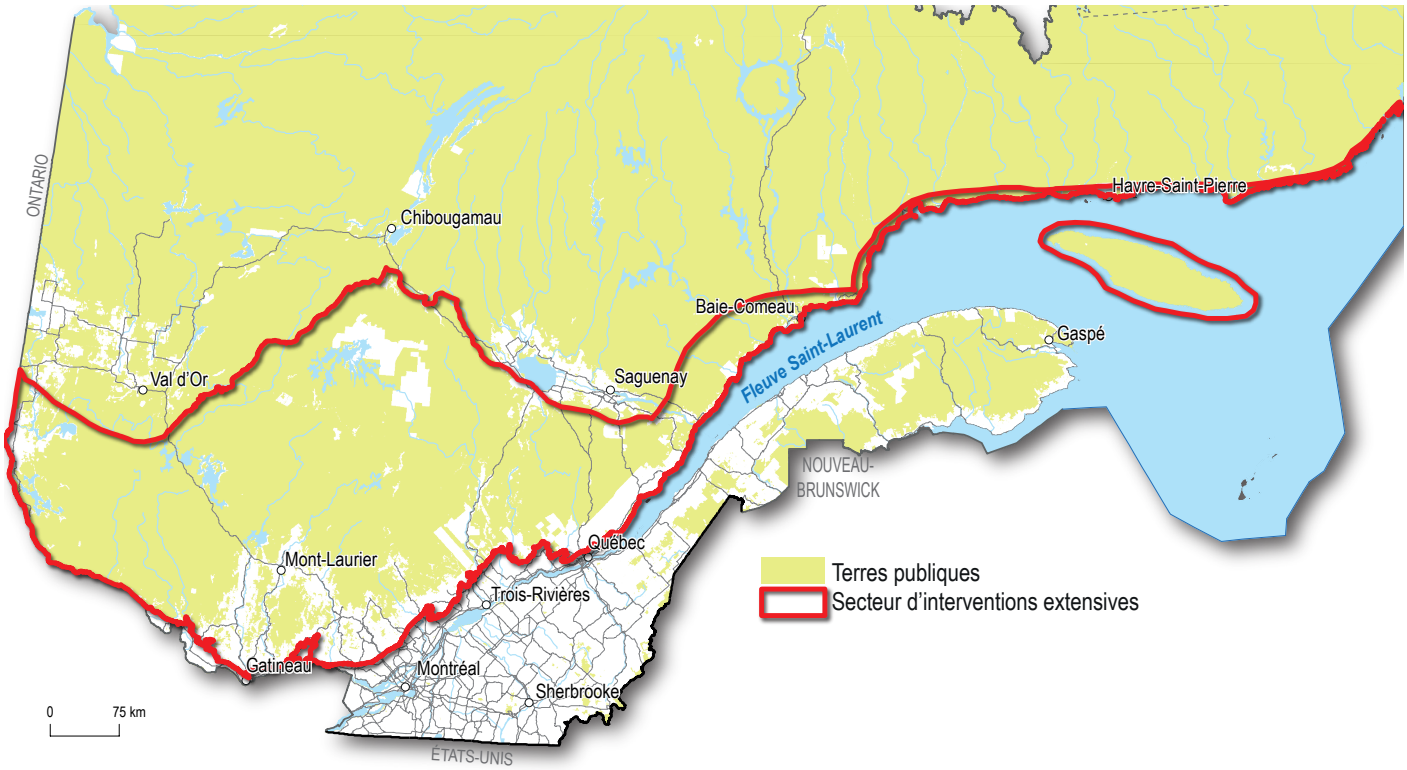

Ce secteur d'interventions englobe presque entièrement la RCO 12. Son prolongement vers l'est au nord du fleuve Saint-Laurent et l'inclusion de l'île d'Anticosti touche à la RCO 08. Une analyse grossière des cartes topographiques d'échelle 1 : 250 000 permet d'y circonscrire environ 3 843 km^2 d'habitats présentant un potentiel d'interventions par le PCHE.

Dans ce secteur, les partenaires du PCHE miseront principalement sur les programmes associés à l'initiative Utilisation du sol et gestion des eaux (voir section 2.3).

2.2.2.3 Secteur d'interventions sectorielles

En bordure de la baie James (Figure 12), de la baie d'Hudson (Figure 13) et de la baie d'Ungava (Figure 14), ce secteur, situé sur le Bouclier canadien, occupe une superficie avoisinant les 168 000 km². Il se caractérise par une tenure des terres entièrement publique. On y retrouve les territoires conventionnés, de même que le Nunavik. Ce secteur dispose de peu, voire d'une absence, de voies d'accès, et la présence humaine y est extrêmement faible et regroupée dans de petites communautés principalement le long des côtes. Cette accessibilité réduite fait en sorte que les menaces à l'habitat y sont très faibles. Cependant, il importe de mentionner que les ressources issues de ces milieux naturels sont essentielles à la subsistance des communautés qui s'y trouvent. Dans sa partie sud, on y rencontre plusieurs grands projets de réservoirs hydro-électriques. Les activités liées à l'exploitation des ressources, notamment l'exploration et l'exploitation minière, sont également des enjeux qui touchent ce territoire.

Figure 12. Délimitation du secteur d'interventions sectorielles - baie James.

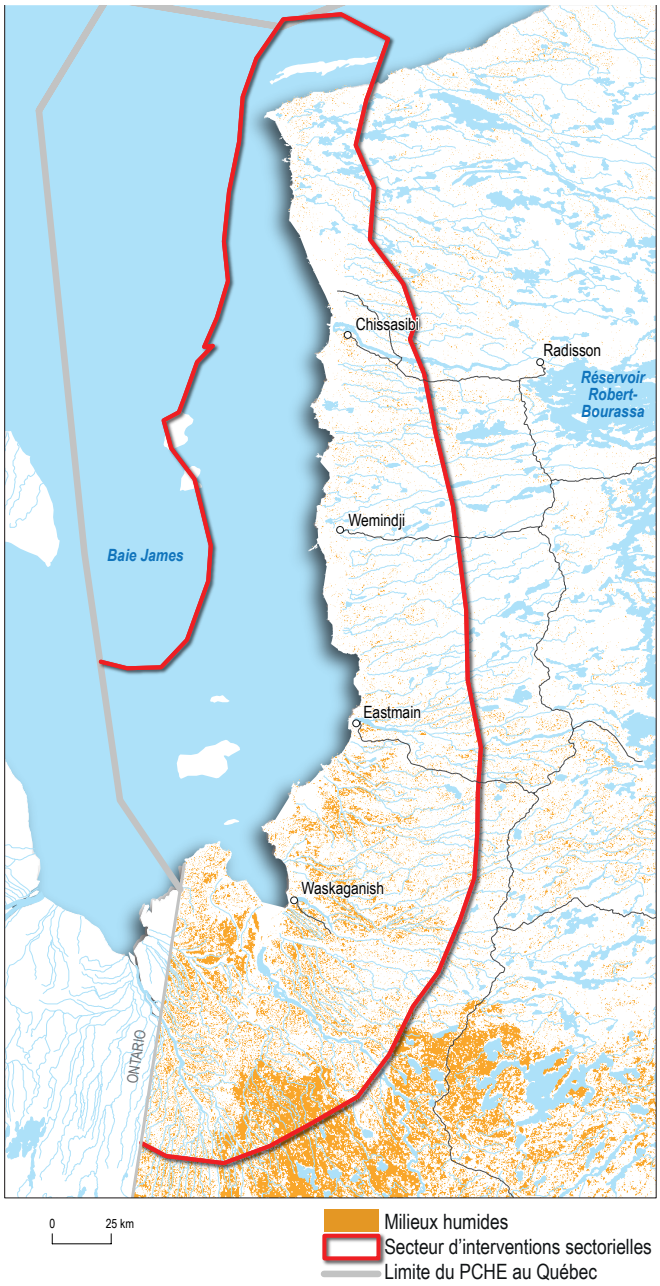

Ce secteur d'interventions, composé de parcelles disjointes, comprend des proportions relativement faibles des RCO 08, 07 et 03. Une analyse grossière des cartes topographiques d'échelle 1 : 250 000 permet d'y circonscrire environ 10 840 km² d'habitats présentant un potentiel d'interventions par le PCHE.

Pour les partenaires du PCHE, ce secteur présente un grand défi, du fait de l'éloignement et de l'inaccessibilité du territoire, de sorte que les connaissances sur la sauvagine y sont très limitées (c'est-à-dire seulement dans le cadre d'études d'impacts et inventaires ou projets d'études sur des territoires restreints).

D'ici 2020, il est souhaité d'avoir une amorce d'image sur les lieux de rassemblements de la sauvagine durant les étapes essentielles du cycle vital des taxons présents dans ce secteur.

Figure 13. **Délimitation du secteur d'interventions sectorielles - baie d'Hudson.**

Figure 14. **Délimitation du secteur d'interventions sectorielles - baie d'Ungava.**

2.2.2.4 Secteur d'interventions ponctuelles

Comme ce secteur est l'amalgame de ce qui n'est pas englobé par les trois secteurs précédents, sa caractérisation est difficile. Il est constitué d'une partie sud et d'une partie nord de la province. Il couvre une superficie d'environ 1 231 000 km^2. Ce secteur regroupe des portions de superficie très variable des 6 RCO du Québec (Figure 15).

Sa partie nord offre un portrait à peu près identique au secteur d'interventions sectorielles. Pour les partenaires du PCHE, la partie nord de ce secteur présentera les mêmes défis que pour le secteur d'interventions sectorielles. La ceinture septentirionale et la ceinture argileuse de l'Abitibi présentent de l'intérêt pour la nidification du canard noir.

Sa partie sud se caractérise par une tenure des terres majoritairement privée. À partir de la rivière Chaudière vers l'ouest, ce secteur présente un portrait qui s'apparente à celui du secteur d'interventions intensives. On y rencontre certaines collines montérégiennes de même que les Appalaches. L'activité agricole y est très présente. C'est également un endroit prisé

pour la villégiature. Les milieux naturels y sont un peu plus abondants que dans le secteur d'interventions intensives, mais ils souffrent d'un problème de connectivité. À l'est de la rivière Chaudière, ce sont les Appalaches et l'activité agricole y devient marginale, se limitant aux basses-terres de certains cours d'eau. La villégiature y est importante et c'est le cœur des producteurs forestiers privés.

Sa partie sud se caractérise par une tenure des terres majoritairement privée. À partir de la rivière Chaudière vers l'ouest, ce secteur présente un portrait qui s'apparente à celui du secteur d'interventions intensives. On y rencontre certaines collines montérégiennes de même que les Appalaches. L'activité agricole y est très présente. C'est également un endroit prisé pour la villégiature. Les milieux naturels y sont un peu plus abondants que dans le secteur d'interventions intensives, mais ils souffrent d'un problème de connectivité. À l'est de la rivière Chaudière, ce sont les Appalaches et l'activité agricole y devient marginale, se limitant aux basses-terres de certains cours d'eau. La villégiature y est importante et c'est le cœur des producteurs forestiers privés.

Figure 15. Délimitation du secteur d'interventions ponctuelles et d'intérêt pour le canard noir.

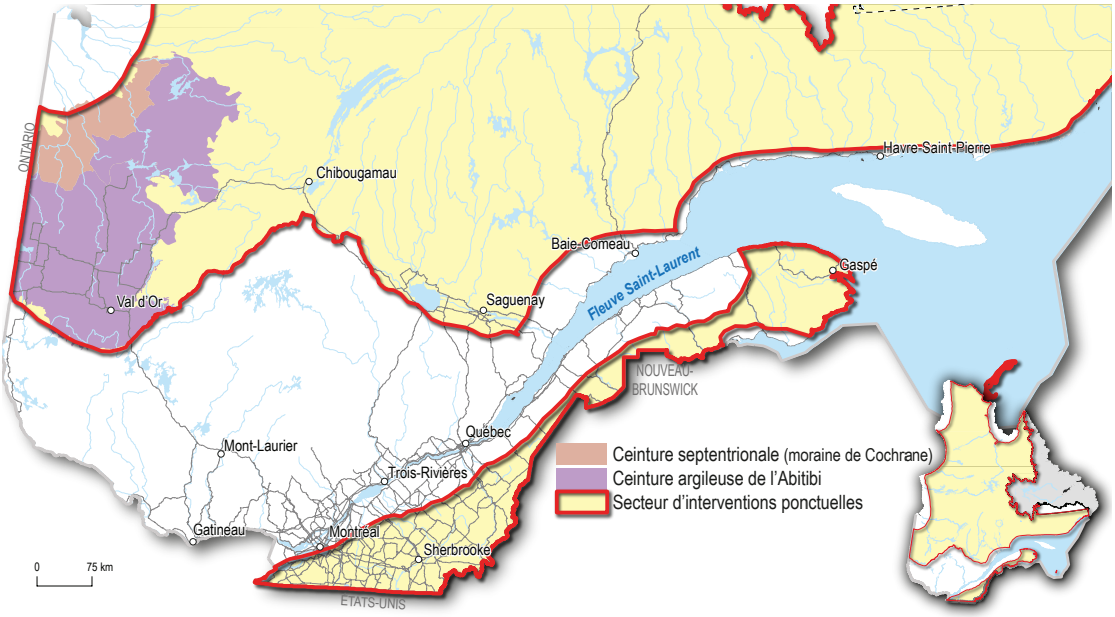

Dans l'ensemble de ce secteur, le déploiement de programmes relatifs à des Initiatives d'interventions sur l'habitat pourrait être considéré sur la base de critères spécifiques comme : la classe de milieux humides, l'intégrité du milieu environnant, la superficie, la diversité d'habitats pour la sauvagine, la connectivité avec le milieu hydrique, la pression anthropique (type et ampleur) et l'aire naturelle prioritaire de conservation.

Une analyse grossière des cartes topographiques d'échelle 1 : 250 000 permet d'y circonscrire environ 30 141 km^2 d'habitats présentant un potentiel d'interventions par le PCHE.

2.2.3 Détermination d'un projet commun : Lac Saint-Pierre

Le lac Saint-Pierre est un haut lieu de biodiversité pour les milieux humides. Il est d'ailleurs d'une importance capitale pour la sauvagine à l'échelle de l'Amérique du Nord, étant reconnu internationalement en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO et comme site RAMSAR,

par la Convention du même nom. Les partenaires du PCHE au Québec y ont déjà fait des investissements majeurs dans le cadre du PNAGS, car il est situé dans une zone prioritaire du PCHE. Or, la situation du lac Saint-Pierre est présentement jugée préoccupante à l'égard de l'état des milieux humides et des impacts, notamment sur sa population de perchaudes, qui utilise la plaine d'inondation comme habitat de reproduction. L'état du lac est tributaire de la qualité de l'eau en provenance de son bassin versant et de la pollution diffuse venant de l'amont. De plus, la conversion des pratiques agricoles, passant de cultures pérennes vers des cultures annuelles, dans une vaste portion de sa plaine d'inondation, contribue à l'apport en sédiments au lac lors des crues printanières.

Lors d'un atelier de travail tenu le 15 juin 2016 pour dégager une vision partagée, et auquel les informations scientifiques les plus récentes liées au lac Saint-Pierre ont été présentées, les six partenaires du PCHE au Québec ont convenu de collaborer, selon leur capacité et leurs priorités d'intervention, à une première phase d'un projet commun au lac Saint-Pierre (Figure 16). Dans la résolution 2016-02 du comité directeur du PCHE au Québec subséquente à cet atelier, les partenaires ont défini les grandes lignes de ce projet comme suit :

Titre : Restauration et protection d'habitats fauniques au lac Saint-Pierre

Territoire : Le littoral et ses terres limitrophes ainsi que les îles de l'archipel du lac Saint-Pierre; le secteur prioritaire englobe les terrains situés sous l'élévation du niveau de l'eau de 6,2 m telle que mesurée à Sorel (figure 16) et, plus particulièrement, les sites qui ont fait l'objet d'investissements de la part des partenaires du PCHE dans le passé.

Cible d'intervention : 800 hectares d'habitats restaurés ou protégés

Durée du projet (phase 1) : 2017 à 2022

Actions : Sans être limitatifs, plusieurs outils pourront être utilisés pour atteindre la cible visée :

- La restauration (par ex. : modification de l'usage des sols, aménagements fauniques);
- La protection d'habitat stratégique (par ex. : acquisition de terres, servitudes de conservation);
- L'encadrement législatif, réglementaire ou administratif.

Encadrement et soutien : Pour l'atteinte de la cible, les partenaires s'entendent sur l'importance d'assurer un soutien aux acteurs du milieu et aux promoteurs de projets.

Il est à noter que cette phase 1 excède la période du présent plan de mise en œuvre.

Figure 16. Délimitation du littoral et des terres limitrophes ainsi que des îles de l'archipel du lac Saint-Pierre.

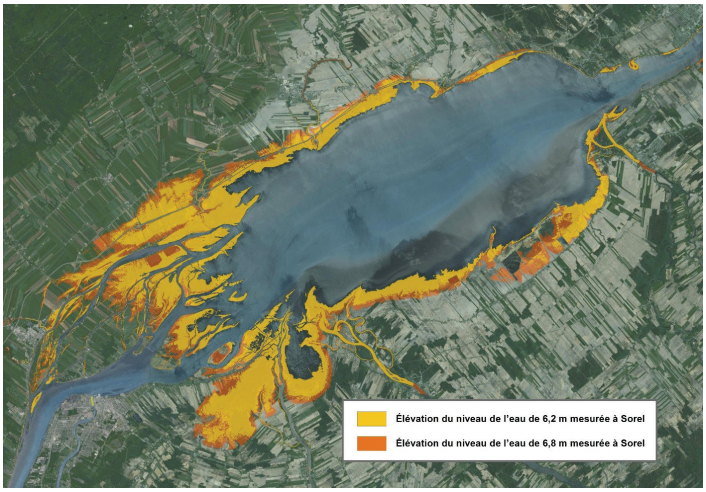

2.3 Objectifs provinciaux relatifs à l'habitat de la sauvagine

Le Tableau 5 présente les objectifs québécois pour l'habitat que se sont donnés les partenaires du PCHE au Québec ainsi que les ressources nécessaires en vue de les atteindre. Les informations relatives aux superficies sont colligées selon le type d'habitats. Cependant, lorsqu'il est impossible de les dissocier ainsi, elles sont inscrites dans la colonne Autres hectares d'habitats. Quoiqu'il soit difficile d'établir un lien direct, les partenaires du PCHE ont bon espoir que ces objectifs relatifs à l'habitat contribueront à maintenir ou à améliorer les conditions des espèces prioritaires de sauvagine, tout en bénéficiant également aux autres taxons de sauvagine mais aussi des espèces utilisant ces types d'habitats.

Tableau 5. Objectifs visés, en matière d'habitats, par l'entremise de programmes de conservation de 2015 à 2020.

Initiatives et Programmes	Objectifs PCHE – Québec 2015 -2020			
	Hectares de milieux humides	Hectares d'habitats associés	Autres hectares d'habitats (si incapable de ventiler entre milieux humides et habitats associés)	Ressources nécessaires ($)
1. Protection de l'habitat	3 992	2 340	4 860	12 307 625
1.1 À perpétuité	1 867	2 090	3 040	8 682 625
1.2 Moyen terme	–	–	1 820	1 900 000
1.3 À court terme	2 125	250	–	1 725 000
2. Restauration	486	407	150	3 125 706
2.1 Milieux humides	486	22	150	2 860 625
2.2 Habitats associés	–	385	–	265 081
3. Utilisation du sol et gestion des eaux	375	–	–	805 000
3.1 Politiques	–	–	–	495 000
3.2 Planification intégrée de l'utilisation des terres	375	–	–	310 000
4. Gestion des actifs de l'habitat	15 800	12 000	335	3 986 500
4.1 Milieux humides	12 000	4 000	335	1 502 500
4.2 Habitats associés/milieux humides isolés	3 400	8 000	–	1 234 000
4.3 Reconstruction	400	–	–	1 250 000
5. Planification de la conservation	–	–	–	3 344 765
5.1 Coordination des programmes	–	–	–	3 344 765
6. Science	–	–	–	1 783 030
6.1 Sciences	–	–	–	1 701 730
6.2 Évaluation des programmes sur l'habitat	–	–	–	10 000
6.3 Inventaire de l'habitat/du paysage	–	–	–	71 300
7. Communication et éducation	–	–	–	1 118 000
7.1 Communication et éducation	–	–	–	1 116 000
7.2 Retombées des succès de conservation	–	–	–	2 000
Sous-total de colonnes	20 653	14 747	5 345	26 470 626
Grand total (tout habitat confondu)	**40 745**			**26 470 626**

Protection de l'habitat : protection (ou conservation) de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux. Cette protection peut s'appliquer sur trois échelles de temps : à perpétuité (> 99 ans), à moyen terme (10 à 99 ans) ou à court terme (< 10 ans).

Pour l'ensemble de l'Initiative Protection de l'habitat, les partenaires du PCHE se fixent un objectif de 11 192 ha et comptent attribuer 12 307 625 $ en ressources pour ce faire. Cette initiative compte pour un peu plus de 27 % de la superficie et un peu plus de 46 % des ressources des objectifs globaux visés pour la période.

Les programmes visant des actions à perpétuité dominent cette initiative quant aux ressources nécessaires; portés principalement par des acquisitions en fief simple. Les charges à des fins de conservation comptent néanmoins pour environ le tiers des objectifs quant aux superficies. Toujours en ce qui concerne les superficies, les actions à court et à moyen termes comptent pour les deux tiers des objectifs. Tous ces programmes s'effectueront majoritairement dans le secteur d'interventions intensives.

Ainsi, les acquisitions de propriétés s'effectueront de manière concertée selon une planification propre à chaque partenaire. Elle s'opèrera de manière très ciblée, afin de consolider la protection de grands secteurs prioritaires. En effet, plusieurs secteurs ont fait l'objet d'efforts de protection au fil des années, comme la vallée de la rivière des Outaouais, la rivière du Sud, en Montérégie, la plaine inondable du lac Saint-Pierre et, de manière plus générale, la zone riveraine du Saint-Laurent (incluant l'estuaire maritime, les habitats côtiers de la Gaspésie et l'archipel des Îles-de-la-Madeleine). L'acquisition de nouvelles propriétés viendra donc consolider les actions antérieures de conservation. Dans certains cas, il est prévu que des titres de propriété privée de ces grands secteurs consolidés se voient grevés d'une servitude de conservation pour garantir leur protection à perpétuité. Par la suite, ils pourraient être transférés à un tiers, le gouvernement du Québec notamment. Plusieurs de ces acquisitions peuvent être considérées comme des aires protégées. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE déploieront des efforts pour protéger près de 7 000 ha de milieu naturel incluant des milieux humides et des milieux terrestres associés. L'investissement prévu pour l'atteinte de cet objectif est de 9 M$.

Cette Initiative comprend aussi les activités associées à la production de la cartographie détaillée des milieux humides. Celle-ci offre des outils d'aide à la décision pour la gestion du territoire dans le Québec méridional principalement dédiés aux municipalités. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE prévoient couvrir prioritairement les régions des basses-terres du Saint-Laurent pour la portion située dans la région de l'Outaouais ainsi que de la Plaine du Lac-Saint-Jean (ensemble physiographique découlant du Cadre écologique de référence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques). Une étape subséquente vise à compléter l'ensemble des régions habitées du sud du Québec, comme la région de l'Estrie par exemple. L'investissement anticipé pour l'atteinte de cet objectif est près de 2 M$.

Dans les actions à court terme, les partenaires du PCHE prévoient déployer des efforts pour accroître la portée de la conservation par l'entremise de l'information et de la sensibilisation des propriétaires. Ces propriétaires peuvent détenir des propriétés adjacentes à celles déjà

protégées dans le cadre du PCHE ou des terres comportant des milieux recherchés par ce dernier. Ces activités visent à accompagner ces propriétaires afin de les inciter à adopter des comportements ou à gérer leur territoire de façon à favoriser une utilisation compatible avec les milieux naturels. Il y a aussi possibilité que plusieurs de ceux-ci, convaincus par l'expérience, s'intéressent à des actions à moyen terme ou à perpétuité par la suite. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE déploieront des efforts pour atteindre les propriétaires de 2 375 ha de milieux naturels. L'investissement prévu pour l'atteinte de cet objectif est de 1,725 M$.

Restauration des milieux humides/des habitats associés : création ou amélioration d'habitats de milieux humides (et les services qu'ils offrent à la sauvagine et à d'autres espèces d'oiseaux).

L'aménagement d'habitats a pour but de pallier les pertes et la dégradation dont les milieux humides font l'objet au fil du temps. Il s'agit d'un moyen d'accroître la productivité d'un site en rétablissant les caractéristiques de l'habitat qui ont été perdues ou dégradées, ou encore d'en créer de nouveaux. L'amélioration de ces habitats s'effectue par une variété de techniques, y compris la construction de digues, l'installation d'ouvrages de contrôle du niveau d'eau ou l'excavation, le contrôle des espèces envahissantes, l'ensemencement de couvert de nidification, l'installation de structures de nidification (nichoirs), etc. Pour l'ensemble de l'initiative Restauration, les partenaires du PCHE se fixent un objectif de 1 043 ha et comptent attribuer 3,126 M$ en ressources.

L'initiative Restauration compte pour environ 3 % de la superficie et un peu plus de 11 % des ressources des objectifs globaux visés pour la période. Dans cette initiative, ce sont les programmes qui porteront sur la restauration des milieux humides qui dominent. Ils s'effectueront majoritairement dans le secteur d'interventions intensives.

Quant à la restauration des milieux humides, celle-ci portera principalement sur l'aménagement de marais. De tels projets sont prévus surtout dans la vallée de la rivière des Outaouais et le couloir du fleuve Saint-Laurent prioritairement dans la plaine d'inondation du lac Saint-Pierre. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE déploieront des efforts pour restaurer 658 ha de milieux humides pour un investissement prévu de 2,86 M$.

Concernant la restauration des habitats associés, celle-ci repose sur la mise en œuvre des pratiques de gestion optimale dans le domaine de l'agriculture, l'ajout et le suivi de nichoirs et l'utilisation de couvert de nidification ensemencé en tant qu'habitat pour la sauvagine. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE déploieront des efforts pour restaurer 385 ha d'habitats associés pour un investissement prévu de 0,265 M$.

Utilisation du sol et gestion des eaux : création ou modification des politiques qui touchent l'utilisation des terres ou qui favorisent l'adoption de pratiques plus durables en offrant des arguments fondés sur des données scientifiques afin de justifier les modifications proposées. Cette initiative se décline en deux éléments : Politiques et programmes fondés sur des mesures incitatives (initiatives dans le cadre desquelles les partenaires s'efforcent d'augmenter le financement pour ces programmes incitatifs ou la façon dont ils sont gérés) et Politiques fondées sur des règlements : initiatives et stratégies réglementaires et qui relèvent habituellement davantage du gouvernement.

Pour l'ensemble de l'initiative Utilisation du sol et gestion des eaux, les partenaires du PCHE se fixent un objectif de 375 ha et comptent attribuer 0,805 M$ en ressources pour ce faire. Cette initiative compte pour un peu moins de 1 % de la superficie et pour 3 % des ressources des objectifs globaux visés pour la période.

La future loi sur les milieux humides et hydriques ainsi que la Planification intégrée de l'utilisation des terres sont les deux programmes envisagés dans cette initiative, qui devrait couvrir l'ensemble du territoire du Québec.

Concernant la loi sur les milieux humides et hydriques, les partenaires du PCHE contribuent de diverses façons à encourager l'adoption d'un nouveau cadre législatif pour la protection et pour l'utilisation durable des milieux humides et des habitats associés, en vue du maintien de services écologiques essentiels et de la qualité de l'eau.

Quant à la Planification intégrée de l'utilisation des terres, les partenaires du PCHE réaliseront un projet dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent visant à démontrer la faisabilité d'intervenir sur des milieux humides et des habitats associés afin de supporter des espèces d'oiseaux autres que la sauvagine et en impliquant directement les communautés humaines locales.

Gestion des actifs de l'habitat : maintien de la productivité de la sauvagine dans le cadre des projets existants et offre d'un habitat convenable pour les autres espèces d'oiseaux.

Pour l'ensemble de l'initiative Gestion des actifs de l'habitat, les partenaires du PCHE se fixent un objectif de 28 135 ha et comptent attribuer 3,99 M$ en ressources pour ce faire. Cette initiative compte pour 69 % de la superficie et pour 15 % des ressources des objectifs globaux visés pour la période.

Dans cette initiative, les interventions portent toujours sur des propriétés protégées. Elles sollicitent des programmes liés aux milieux humides ou aux habitats associés ainsi qu'à la reconstruction d'aménagements fauniques. La portée de cette Initiative couvrira uniquement le Québec méridional (partie des secteurs d'interventions intensives, extensives et ponctuelles).

Pour ce qui est de la gestion des actifs portant sur les milieux humides et les habitats associés, les activités comprennent notamment : la surveillance, les rencontres avec les communautés locales, la gestion des utilisateurs, l'installation de signalisation, l'entretien de base, l'acquittement des charges foncières et autres. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE géreront 27 735 ha et y affecteront un investissement prévu de 2,74 M$.

Du côté de la Reconstruction des milieux humides, l'arrivée à la fin de vie utile de plusieurs aménagements existants justifie d'investir des ressources afin de :

- Voir au maintien des aménagements;
- Réévaluer les objectifs fauniques et de revoir la conception de chaque aménagement en conséquence;
- Renouveler des ententes avec des propriétaires fonciers (lorsque applicable);
- Réduire les risques à l'égard de la sécurité civile (lorsque applicable);
- Réduire les conflits d'usages (lorsque applicable);
- Mettre à niveau ou remplacer les infrastructures.

Plusieurs aménagements près du canal de Beauharnois, en bordure du lac Saint-Pierre et en Abitibi seront considérés dans le cadre de ce programme. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE déploieront des efforts pour reconstruire 400 ha avec un investissement prévu de 1,25 M$.

Les trois initiatives qui suivent (Planification de la conservation, Science et Communication et éducation) sont générales à l'ensemble du PCHE et ne portent donc pas spécifiquement sur des éléments de territoire.

Planification de la conservation : planification et coordination des programmes de conservation du PNAGS.

La planification de la conservation vise à établir des actions dans les différents programmes afin de répondre aux objectifs du PCHE. Il est donc important de bien connaître les espèces prioritaires et leur habitat, de comprendre les enjeux qui les menacent et de définir des actions qui seront bénéfiques pour ces espèces.

Pour la période, seule la coordination de programmes sera utilisée par l'ensemble des partenaires PCHE au Québec dans cette initiative. Ils attribueront près de 13 % des ressources pour ce faire.

Science : cette initiative comprend toutes les activités aboutissant à un résultat en matière de recherche, d'évaluation, de surveillance et d'inventaire.

L'objectif du programme scientifique et de surveillance du PCHE est de travailler sans relâche à l'amélioration des bénéfices par des actions de conservation en fonction des investissements. Comme c'est le cas pour les efforts déployés dans le cadre du PCHE, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation reposent essentiellement sur des principes scientifiques éprouvés et sur une approche axée sur le partenariat.

En particulier, les partenaires du PCHE s'efforcent de maintenir des habitats de milieux humides et d'habitats associés de qualité élevée susceptibles d'accueillir des populations saines et abondantes de sauvagine et d'autres oiseaux. Ils y parviennent en étudiant les habitats et les conditions environnementales nécessaires au soutien des populations cibles. En établissant des liens entre les conditions de l'habitat (ex. l'abondance des milieux humides, l'utilisation des terres et la gestion des eaux, la qualité de l'habitat et les mesures de conservation), et les tendances propres aux populations d'oiseaux (ex. les taux de recrutement, de mortalité et de croissance des populations), et en intégrant à la planification d'autres espèces ainsi que les modifications environnementales et du paysage qui ont une incidence sur les oiseaux, les biologistes sont en mesure de déterminer le meilleur usage possible des ressources et des mesures de conservation.

Dans un objectif de rétablissement des populations d'oiseaux ciblées par le PCHE, la science permettra notamment d'approfondir les connaissances sur les espèces prioritaires, leurs habitats, leurs besoins et sur les enjeux auxquels ils font face. Ces nouvelles informations permettront alors d'orienter les actions à privilégier (ex. protection de l'habitat, restauration et gestion des actifs).

L'initiative Science sollicitera quatre programmes, soit :

- Sciences physiques;
- Sciences de la sauvagine/de la faune;
- Évaluation de programmes;
- Inventaire de l'habitat et du paysage.

Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE y consacreront près de 7 % des ressources.

Communication et éducation : programmes visant à informer et éduquer le public et les partenaires afin de faire preuve de leadership sur les enjeux liés aux politiques du gouvernement ou de l'industrie, et à favoriser les nouvelles possibilités de financement et de partenariats. Ces activités sont associées à la promotion du PNAGS et des plans conjoints, ainsi que des programmes et projets connexes dans le cadre de cette initiative. Environ 4 % des ressources seront attribuées à cette initiative au cours de la période du présent plan.

Les programmes Communication et éducation ainsi que Retombées des succès de conservation seront les principaux outils de déploiement de cette initiative.

Les retombées de ces programmes sont multiples tant à l'échelle des clientèles cibles que de la portée. Ainsi, des activités comme le support et le déploiement du site Internet du PCHE, la promotion d'une bonification des outils législatifs de protection des milieux humides et des habitats associés et du présent plan sont de portée très générale. Il est aussi prévu de rejoindre de façon plus ciblée des groupes scolaires, des propriétaires, des communautés d'agriculteurs, des regroupements de chasseurs et de villégiateurs, ainsi que des utilisateurs des milieux humides et des habitats associés. Les sujets visés sont aussi variés : interprétation de la nature par des visites guidées, des panneaux d'interprétation ou des outils de communication (dépliants et autres documents, conférences et communiqués de presse), développement et mise en œuvre de pratiques de gestion optimales (agriculture, chasse, etc.), découverte de milieux naturels dans le cadre d'activités pour les jeunes et autres, etc.

L'initiative éducation comprend deux programmes spécifiquement destinés à la jeunesse. Ses objectifs principaux sont de contribuer au développement des jeunes en leur permettant de vivre des expériences stimulantes de contact avec la nature et de favoriser leur intégration au sein de leur communauté par le biais de projets de conservation ou de sensibilisation.

Un premier programme permet aux élèves d'en apprendre davantage sur les milieux humides et les habitats associés, de même qu'au sujet de leurs rôles et de l'importance de les préserver, et de devenir des ambassadeurs de leur conservation. C'est par le biais des Centres d'excellence des milieux humides (CEMH), qui forment un réseau canadien, que des partenariats sont créés avec des établissements scolaires et un organisme récréotouristique disposant des milieux humides accessibles permettant la réalisation d'activités.

Un second programme d'éducation vise à soutenir les jeunes sauvaginiers du programme de la relève dans l'apprentissage de l'éthique de la chasse et du respect de l'environnement et se réalise en collaboration avec la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP). Les jeunes de partout en province qui participent aux formations offertes par la FédéCP et certaines Associations de sauvaginiers reçoivent différents articles utiles à leur apprentissage, dont des guides, une affiche d'identification des espèces de canards, un appeau à canards.

2.4 Loi prévoyant des règles concernant la conservation et l'utilisation durable des milieux humides et hydriques

En réponse à plusieurs dossiers judiciarisés mettant en lumière la nécessité de moderniser et de mieux définir le cadre légal et réglementaire touchant aux milieux humides et hydriques, ainsi que les dispositions légales et réglementaires permettant leur protection, le Gouvernement du Québec a sanctionné le 23 mai 2012 la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique. L'article 2 de cette loi confirme le pouvoir d'« exiger du demandeur des mesures de compensation visant notamment la restauration, la création, la protection ou la valorisation écologique d'un milieu humide, hydrique ou terrestre, dans ce dernier cas à proximité d'un milieu humide ou hydrique ». L'article 5 spécifie que la capacité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à exiger des compensations cesse d'avoir effet le 24 avril 2015, sauf si à cette date une loi prévoyant des règles concernant la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques a été sanctionnée. En 2014, les pouvoirs habilitants sont prolongés jusqu'au 24 avril 2017.

Toujours en 2014, le MDDELCC met de l'avant une modernisation du régime d'autorisation de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) dans une perspective d'allègement réglementaire, de clarification et d'optimisation des processus. Cette réforme de la LQE, adoptée en mars 2017 par l'Assemblée nationale du Québec, constitue la première pièce pour améliorer l'encadrement environnemental entourant les milieux humides et hydriques. En parallèle, le MDDELCC poursuit activement le travail amorcé depuis 2012 pour bonifier le cadre légal et réglementaire entourant les milieux humides du Québec. Ces travaux visent à améliorer la protection et l'utilisation durable de ces écosystèmes rendant des services écologiques essentiels, notamment dans le maintien de la qualité de l'eau, en mettant davantage de l'avant le principe d'aucune perte de milieux humides et hydriques.

En avril 2017, à la lumière de ces différents travaux, le MDDELCC a présenté le projet de loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (PL 132) qui devrait mener à un nouveau cadre légal et réglementaire applicable aux milieux humides et hydriques au cours des quelques prochaines années. Trois grands enjeux sont au cœur du projet de loi : la conservation des milieux humides et hydriques (MHH), la restauration et la création de milieux humides ainsi que l'encadrement des activités affectant les MHH selon le niveau de risque.

Les travaux subséquents entourant ce projet de loi devraient permettre son adoption au cours de l'année 2017-2018. Ainsi, en attendant la finalisation de ces travaux, la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique a été prolongée jusqu'au 1er mars 2018.

Il est difficile d'anticiper à l'heure actuelle quelles seront les retombées exactes de ce nouvel outil législatif pour la protection des milieux humides durant la période du présent Plan de mise en œuvre, mais il est raisonnable de s'attendre à ce que le niveau de protection légale des milieux humides, notamment ceux considérés comme remarquables à l'échelle provinciale (rares, de qualité exceptionnelle, etc.), soit renforcé.

3 Conclusion

Le Plan conjoint des habitats de l'Est est en place depuis près de 30 ans. Par celui-ci, les partenaires québécois collaborent afin de protéger et de restaurer des milieux humides et leurs habitats associés pour le bénéfice de la sauvagine. Le dernier plan de mise en œuvre du PCHE au Québec (2007-2012) était ambitieux. Durant cette période, les partenaires ont effectué des actions sur environ 37 500 hectares (protection, aménagement et gestion) en y investissant plus de 54 M$. En comptabilisant l'ensemble des initiatives (coordination, communication et éducation, évaluation) les sommes totales s'élèvent à près de 60 M$.

La période de transition 2012-2015 a été conduite dans la même foulée que la période 2007-2012. Les partenaires ont réalisé des actions portant sur 69 811 hectares (protection, aménagement et gestion) par l'entremise d'un peu plus de 19 M$. En comptabilisant l'ensemble des initiatives (coordination, communication et éducation, évaluation) les sommes totales s'élèvent à près de 24 M$.

En ce qui a trait à la période 2015 – 2020, les partenaires du PCHE au Québec se fixent l'objectif de porter des actions (incluant l'ensemble des initiatives) sur 40 745 hectares et investir 26,5 M$ pour ce faire. L'atteinte de cet objectif repose principalement sur deux initiatives : la Protection de l'habitat et la Gestion des actifs de l'habitat. Cette période pourrait également coïncider avec l'adoption d'une mesure à large portée, par l'entremise d'une Loi sur la conservation et l'utilisation durable des milieux humides et hydriques. Toutefois, nous n'anticiperons pas sur ces retombées avant son adoption. Les actions spécifiques en lien avec les différents objectifs du PCHE seront déterminées annuellement lors des exercices de programmation et sont sujettes à la disponibilité des ressources. En effet, il faut garder en tête que l'atteinte de ces objectifs est tributaire, et ce, de façon importante, du maintien de divers programmes gouvernementaux d'aide financière et des disponibilités financières des partenaires.

4 Références

Anonyme. En préparation. Accord concernant la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord dans le cadre du Plan conjoint des habitats de l'Est, 19 p.

Bordages D. 2016. *Communications personnelles et données inédites*.

Cadre écologique de référence - http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/

Centris. 2013. *Statistiques résidentielles tableaux annuels 2008 – 2013*, 39 p.

Conseil nord-américain de conservation des terres humides. 2013. *Un vocabulaire uniforme au sein des plans conjoints des habitats canadiens dans le cadre du PNAGS*, Document de référence, 19 p. (http://nawmp.wetlandnetwork.ca/publications/)

Cour supérieure du Québec. 2012. Jugement numéro 200-17-14831-119. *Les Atocas de l'Érable c. Procureur général du Québec* (en qualité de ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) et l'Association des producteurs de canneberges du Québec (A.P.C.Q.), 39 p.

Dauphin, D. et B. Jobin. 2016. *Changements de l'occupation du sol dans la plaine inondable du lac Saint-Pierre entre les années 1950 et 1997*, Le Naturaliste Canadien, p. 42-52.

De la Chenelière, V., P. Brodeur et M. Mingelbier. 2014. *Restauration des habitats du lac Saint-Pierre : un prérequis au rétablissement de la perchaude*. Le Naturaliste Canadien, p. 50-61.

Environnement Canada. 2013. *Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation des oiseaux 3 de la région du Québec : Plaine et cordillère arctique*. Service canadien de la faune, iv + 91 p.

Environnement Canada. 2013. *Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation des oiseaux 7 de la région du Québec : Taïga du Bouclier et plaine hudsonienne*. Service canadien de la faune, iv + 117 p.

Environnement Canada. 2013. *Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation des oiseaux 8 de la région du Québec : Forêt coniférienne boréale*. Service canadien de la faune, iv + 169 p.

Environnement Canada. 2013. *Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation des oiseaux 12 de la région du Québec : Forêt mixte boréale*. Service canadien de la faune, iv + 156 p.

Environnement Canada. 2013. *Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation des oiseaux 13 de la région du Québec : Plaine du Saint-Laurent et des lacs Ontario et Érié*. Service canadien de la faune,iv + 176 p.

Environnement Canada. 2013. *Stratégie de conservation des oiseaux pour la Région de conservation des oiseaux 14 de la région du Québec : Forêt septentrionale de l'Atlantique*. Service canadien de la faune, iv + 179 p.

GéoBase. 2007. Couverture du sol, circa 2000-vectorielle. *146 tuiles du Système national de référence cartographique à l'échelle 1 : 250 000 couvrant l'ensemble de la province de Québec*.

Financière Agricole du Québec. 2013. *Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*, Édition 2013, 8 p.

Financière Agricole du Québec. 2014. *Bulletin Transac-TERRES*, Édition 2014, 4 p.

Financière Agricole du Québec. 2015. *Bulletin Transac-TERRES*, Édition 2015, 4 p.

Gouvernement du Québec. 2012. *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*. Loi annuelle de 2012, chapitre 14, 4 p.

Gouvernement du Québec. 2015. *Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique afin d'en prolonger l'application*. Loi annuelle de 2015, chapitre 9, 4 p.

Gouvernement du Québec. 2017. *Loi modifiant la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique*. Loi annuelle de 2017, chapitre 6, 4 p.

Gouvernement du Québec. 2017. *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*. Projet de loi n° 132, 36 p.

Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. 2012. *État des populations d'oiseaux du Canada*. Environnement Canada, Ottawa, Canada, 36 p.

Jobin B., R. Langevin, M. Allard, S. Labrecque, D. Dauphin, M. Benoit et P. Aquin. 2013. *Évaluation d'une approche d'analyse du paysage pour planifier la conservation des habitats des oiseaux migrateurs et des espèces en péril dans l'écozone des Plaines à forêts mixtes : étude de cas au lac Saint-Pierre* – Série de rapports techniques numéro 527, Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, Québec. Rapport non publié, 196 p. et annexes.

Lepage, C. et D. Bordage. 2013. *État des populations de sauvagine du Québec, 2009*. Série de rapports techniques numéro 525, Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, xiii + 251 p.

Lepage, C., D. Bordage, D. Dauphin, F. Bolduc et B. Audet. 2015. *Plan de conservation de la sauvagine du Québec*, 2011. Série de rapports techniques numéro 532, Environnement Canada, Service canadien de la faune, région du Québec, xii + 234 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. 2013. *Le*

lac Saint-Pierre, un joyau à restaurer, 34 p.

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. 2014. *L'industrie faunique comme moteur économique régional, une étude ventilant par espèce et par région les retombées économiques engendrées par les chasseurs, les pêcheurs et les piégeurs québécois en 2012*. Éco Ressources, 81 p.

Pellerin S. et M. Poulin. 2013. *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 104 p.

Plan conjoint des habitats de l'Est. 2007. *Plan de mise en œuvre et d'évaluation pour le Québec 2007 – 2012*, 82 p.

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine pour 2012. *Les gens au service de la conservation de la sauvagine et des terres humides*, 48 p.

Regroupement QuébecOiseaux. 2011. *Profil et impact économique des amateurs d'ornithologie au Québec*. SOM Recherches et Sondages, 33 p.

Regroupement QuébecOiseaux. 2015. *Sondage de notoriété*. SOM Recherches et Sondages, 15 p.

Regroupement QuébecOiseaux. 2011. *Analyse de retombées économiques selon les dépenses liées à la pratique de l'ornithologie : projection sur la population québécoise*. CFM Stratégies inc, 13 p.

Ressources naturelles Canada. 2004. *Traités et revendications territoriales globales au Canada*, Carte.

Voies migratoires de l'Amérique du Nord http://www.ducks.org/conservation/where-we-work/flyways

Zimpfer N.L., W.E. Rhodes, E.D. Silverman, G.S Zimmerman et K.D. Richkus. 2014. *Trends in Duck Breeding Populations 1955 – 2014*. Administrative Report – July 2, 2014, U.S. Fish & Wildlife Service, 24 p.

5 Annexes

Annexe 1

Structure de fonctionnement du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE)

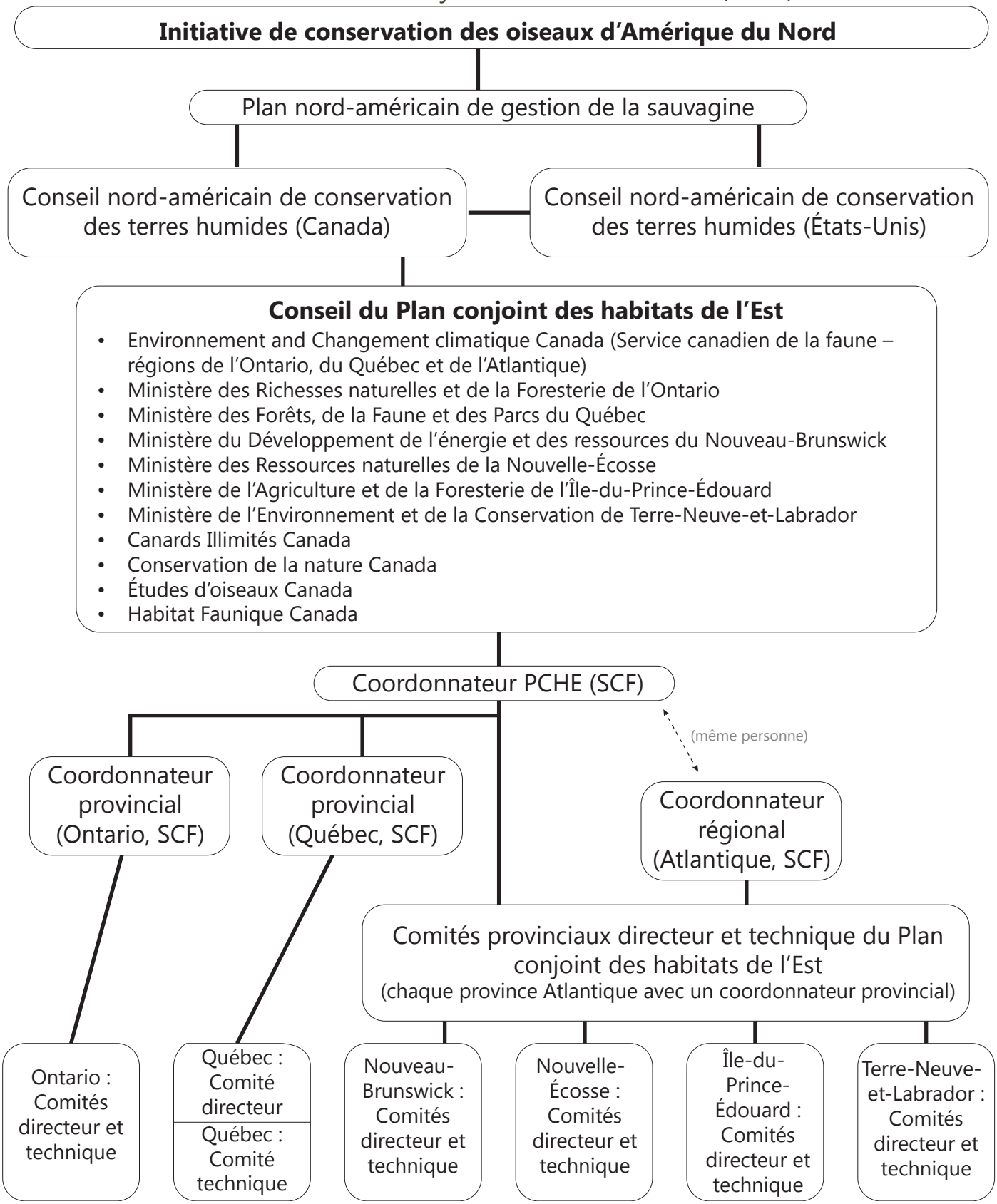

Annexe 2

Ventilation du nombre total des taxons de sauvagine et des taxons prioritaires de sauvagine par intervention habitat ciblée dans le Plan de conservation de la sauvagine du Québec toutes RCO confondues.

Intervention habitat	Tous taxons sauvagine Québec (total 37)	Taxons prioritaires (total 18)	Rapport prioritaire/tous
112. Acquérir, restaurer ou protéger des marais à spartines importants qui n'auraient pas encore de statut de protection dans le Bas-Saint-Laurent, la baie des Chaleurs et sur la Côte-Nord (estuaire et golfe) lorsque la situation le permet.	7	4	57 %
113. Acquérir, restaurer ou protéger des zosteraies (p. ex. baie de Cacouna, embouchure de la rivière Trois-Pistoles, dans la baie de Mitis, dans la baie des Chaleurs) lorsque la situation le permet.	6	3	50 %
114. Acquérir, restaurer ou protéger des tourbières naturelles, par exemple : • créer un corridor de tourbières naturelles protégées dans les MRC d'Arthabasca, de Bécancour, de l'Érable, de Bellechasse, de Lévis et de Lotbinière; • augmenter la connectivité entre les tourbières dans les environs de la RNF de la baie de L'Isle-Verte (intégrer la tourbière Bois-des-Bel à la RNF); • voir à la protection d'une zone tampon autour de la RNFBIV; • protéger quelques rares grandes tourbières non altérées (p. ex. celles des collines du lac Memphrémagog et du haut plateau Coaticook-Scotstown); • Haute et Moyenne-Côte-Nord (p.ex. péninsule de Manicouagan).	5	5	100 %
115. Acquérir, restaurer ou protéger des marais émergents dans le secteur lac Saint-Louis-lac Saint-Pierre (particulièrement l'archipel du lac Saint-Pierre); aussi, restaurer les marais trop fermés.	10	6	60 %
116. Stabiliser les rives afin de contrer leur érosion et la perte de milieux insulaires, particulièrement dans le secteur des îles de la Paix, des îles de Varennes, des îles de Contrecœur (notamment les îles barrières dans la RNF) et de l'archipel du Lac Saint-Pierre.	10	6	60 %
117. Restaurer les marais salés où la création de canaux de drainage a causé l'assèchement des marais et des marelles.	8	5	63 %
118. Récupérer les aboiteaux qui sont récupérables; l'enlèvement de digues peut permettre de rétablir l'échange entre le marais endigué et le fleuve.	8	5	63 %
119. Conserver et protéger des boisés abritant des ruisseaux, des étangs ou des lacs en milieux agricole et agroforestier.	10	4	40 %
120. Pour les sites importants de mue, d'hivernage et de migration d'espèces prioritaires qui font l'objet d'une ACOA, voir à étendre la protection à ces périodes du cycle annuel des oiseaux.	22	12	55 %

Intervention habitat	Tous taxons sauvagine Québec (total 37)	Taxons prioritaires (total 18)	Rapport prioritaire/tous
121. Pour les sites importants de mue, d'hivernage et de migration d'espèces prioritaires qui ne font l'objet d'aucune protection, les protéger, par exemple au moyen d'une réserve marine de faune.	22	12	55 %
122. Acquérir ou protéger les sites de nidification importants de l'Eider à duvet qui n'auraient pas encore de statut de protection (p. x. Côte-Nord, pourtour de la péninsule d'Ungava).	3	3	100 %
123. Proposer la création de réserves marines de faune (ou autre moyen de protection légale) pour les principaux sites d'élevage des couvées d'eider à duvet.	3	3	100 %
124. Voir à la possibilité de protéger les rivières utilisées par l'Arlequin plongeur en nidification dans le sud de son aire (p. ex. en Gaspésie, celles qui ne sont pas dans le Parc national de la Gaspésie ou qui ne sont pas des rivières à saumons, lesquelles jouissent déjà d'une protection).	1	1	100 %
125. Pallier le manque de chicots dans les endroits où la coupe forestière a été intensive ou aux endroits où les mesures pour maintenir des chicots n'ont pas été efficaces en installant un réseau de nichoirs artificiels et en en faisant le suivi.	5	3	60 %
126. Soutenir le réseau des programmes de nichoirs chapeauté par la Société d'aménagement de la baie Lavallière, afin d'assurer son maintien à long terme.	7	4	57 %
127. Protéger les sites importants de migration des fuligules qui n'auraient pas de statut de protection, par exemple au moyen d'une ACOA ou d'une réserve marine de faune.	3	2	67 %
130. Encourager un réseau de suivi des plantes envahissantes : procéder à un contrôle direct ou à des actions pour éviter la propagation.	12	6	50 %

Annexe 3

Liste des 18 taxons prioritaires de sauvagine du PCHE au Québec pour la période 2015 à 2020 et numéros d'intervention habitats

Taxons prioritaires de sauvagine	Numéro d'intervention habitats selon le Plan de conservation de la sauvagine du Québec, 2011 (descriptions à l'annexe 2)
Bernache cravant (Atlantique)	112 et 113
Bernache du Canada (population de l'Atlantique)	114
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	114
Canard branchu (population de l'Est)	119, 120, 121, 125 et 126
Canard chipeau	115, 116 et 130
Canard noir	112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121 et 130
Sarcelle à ailes bleues	112, 113, 115, 116, 117, 118 et 130
Fuligule à tête rouge	115, 116 et 130
Fuligule milouinan	115, 116, 117, 118, 120, 121, 127 et 130
Petit Fuligule	115, 116, 117, 118, 120, 121, 127 et 130
Eider à duvet sous-espèce du Nord	120, 121, 122 et 123
Eider à duvet sous-espèce d'Amérique	112, 117, 118, 120, 121, 122 et 123
Eider à duvet sous-espèce de la baie d'Hudson	120, 121, 122 et 123
Arlequin plongeur (population de l'Est)	120, 121 et 124
Macreuse brune	120 et 121
Garrot à œil d'or	114, 119, 120, 121 et 126
Garrot d'Islande (population de l'Est)	120, 121, 125 et 126
Harle couronné	114, 119, 120, 121 et 125

Annexe 4

Liste des 66 taxons de sauvagine présents au Québec et dont 37 y mènent une activité essentielle de leur cycle vital. Cette liste est établie à partir de la liste des taxons énumérés aux tableaux 1, 2 et 3 de la Révision 2012 du PNAGS.

Sauvagine inscrite à la liste de la faune vertébrée du Québec								
Taxons			Présence au Québec par RCO					
Français	Anglais	Latin	RCO 14	RCO 13	RCO 12	RCO 8	RCO 7	RCO 3
Dendrocygne à ventre noir	Black-bellied Whistling-Duck	*Dendrocygna autumnalis*						
Dendrocygne fauve	Fulvous Whistling-Duck	*Dendrocygna bicolor*						
Oie des moissons	Taiga Bean-Goose	*Anser fabalis*						
Oie de la toundra	Tundra Bean-Goose	*Anser serrirostris*						
Oie à bec court	Pink-footed Goose	*Anser brachyrhynchus*						
Oie rieuse	Greater White-fronted Goose	*Anser albifrons*	Migration	Migration	Migration	Migration	-	-
Oie cendrée	Graylag Goose	*Anser anser*						
Oie empereur	Emperor Goose	*Chen canagica*						
Grande Oie des neiges	Greater Snow Goose	*Chen caerulescens*	Migration	Nidification Migration	Migration	Migration	Migration	-
Petite Oie du milieu du continent	Mid-continent lesser Snow Goose	*Chen caerulescens*	Migration	Migration	-	Migration	Migration	Nidification Migration
Oie de Ross	Ross's Goose	*Chen rossii*	Migration	Migration	-	-	-	-
Bernache cravant (Atlantique)	Brant (Atlantic)	*Branta bernicla*	Migration	Migration	Migration	Migration	Nidification Migration	-
Bernache nonnette	Barnacle Goose	*Branta leucopsis*						
Bernache de Hutchins	Cackling Goose	*Branta hutchinsii*	-	Nidification Migration		Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration
Bernache du Canada	Canada Goose	*Branta canadensis*						
Bernache du Canada (population de l'Atlantique)	Canada Goose (Atlantic population)	*Branta canadensis*	-	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration
Bernache du Canada (population de l'Atlantique Nord)	Canada Goose (North Atlantic population)	*Branta canadensis*	Nidification Migration	-	-	Nidification Migration	-	-
Bernache du Canada (population de la voie migratoire de l'Atlantique) (géante)	Canada Goose (Atlantic Flyway resident population)	*Branta canadensis*	?	?	?	?	?	?

Sauvagine inscrite à la liste de la faune vertébrée du Québec								
Taxons			Présence au Québec par RCO					
Français	Anglais	Latin	RCO 14	RCO 13	RCO 12	RCO 8	RCO 7	RCO 3
Bernache du Canada (population résidente)	Canada Goose (Temperate-breeding Population)	*Branta canadensis*	Nidification Migration	Nidification Migration Hivernage	Nidification	-	-	-
Cygne tuberculé	Mute Swan	*Cygnus olor*	-	Migration	-	-	-	-
Cygne trompette	Trumpeter Swan	*Cygnus buccinator*						
Cygne siffleur (population de l'Est)	Tundra Swan (Eastern population)	*Cygnus columbianus*	-	Migration	Migration	Migration	Nidification Migration	Nidification Migration
Cygne chanteur	Whooper Swan	*Cygnus cygnus*						
Ouette d'Égypte	Egyptian Goose	*Alopochen aegyptiaca*						
Tadorne casarca	Ruddy Shelduck	*Tadorna ferruginea*						
Tadorne de Belon	Common Shelduck	*Tadorna tadorna*						
Canard branchu pop. de l'Est (autres zones de relevés)	Wood Duck Eastern population (Other Survey Areas)	*Aix sponsa*	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	-
Canard chipeau (autres zones de relevés)	Gadwall (Other Survey Areas)	*Anas strepera*	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	-	-
Canard siffleur	Eurasian Wigeon	*Anas penelope*	Migration	Migration	Migration	Migration	-	-
Canard d'Amérique (autres zones de relevés)	American Wigeon (Other Survey Areas)	*Anas americana*	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	-
Canard noir (autres zones de relevés)	American Black Duck (Other Survey Areas)	*Anas rubripes*	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration	Nidification Migration
Canard colvert (autres zones de relevés)	Mallard (Other Survey Areas)	*Anas platyrhynchos*	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration
Canard colvert x Canard noir	American Black Duck x Mallard Hybrid	*Anas rubripes x platyrhynchos*						
Sarcelle à ailes bleues (autres zones de relevés)	Blue-winged Teal (Other Survey Areas)	*Anas discors*	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	-	-
Sarcelle cannelle	Cinnamon Teal	*Anas cyanoptera*						
Canard souchet (autres zones de relevés)	Northern Shoveler (Other Survey Areas)	*Anas clypeata*	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration
Canard des Bahamas	White-cheeked Pintail	*Anas bahamensis*						

Sauvagine inscrite à la liste de la faune vertébrée du Québec								
Taxons			Présence au Québec par RCO					
Français	Anglais	Latin	RCO 14	RCO 13	RCO 12	RCO 8	RCO 7	RCO 3
Canard pilet (autres zones de relevés)	Northern Pintail (Other Survey Areas)	*Anas acuta*	Nidification Migration	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration
Sarcelle d'été	Garganey	*Anas querquedula*						
Sarcelle d'hiver (autres zones de relevés)	Green-winged Teal (Other Survey Areas)	*Anas crecca*	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration
Fuligule à dos blanc (autres zones de relevés)	Canvasback (Other Survey Areas)	*Aythya valisineria*	-	Migration	-	Migration	-	-
Fuligule à tête rouge (autres zones de relevés)	Redhead (Other Survey Areas)	*Aythya americana*	Migration	Nidification Migration	Migration	Nidification Migration	-	-
Fuligule milouin	Common Pochard	*Aythya ferina*						
Fuligule à collier (autres zones de relevés)	Ring-necked Duck (Other Survey Areas)	*Aythya collaris*	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	-
Fuligule morillon	Tufted Duck	*Aythya fuligula*						
Fuligule milouinan (autres zones de relevés)	Greater Scaup (Other Survey Areas)	*Aythya marila*	Nidification Migration	Migration	Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration
Petit Fuligule (autres zones de relevés)	Lesser Scaup (Other Survey Areas)	*Aythya affinis*	Migration	Nidification Migration	Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	-
Eider de Steller	Steller's Eider	*Polysticta stelleri*						
Eider à tête grise pop. de l'Est (continentale)	King Eider Eastern population (Other Survey Areas)	*Somateria spectabilis*	Migration Hivernage	-	-	Migration Hivernage	Migration	Nidification Migration Hivernage
Eider à duvet	Common Eider	*Somateria mollissima*						
Eider à duvet sous-espèce du Nord (autres zones de relevés)	Common Eider Northern subspecies (Other Survey Areas)	*Somateria mollissima ssp borealis*	Migration Hivernage	-	-	Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration Hivernage
Eider à duvet sous-espèce d'Amérique (autres zones de relevés)	Common Eider American subspecies (Other Survey Areas)	*Somateria mollissima ssp dresseri*	Nidification Estivage Migration	Nidification Estivage Migration	Nidification Estivage Migration	Nidification Estivage Migration	-	-
Eider à duvet sous-espèce de la baie d'Hudson (autres zones de relevés)	Common Eider Hudson Bay subspecies (Other Survey Areas)	*Somateria mollissima ssp sedentaria*	-	-	-	-	Nidification Estivage Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration Hivernage

Sauvagine inscrite à la liste de la faune vertébrée du Québec								
Taxons			Présence au Québec par RCO					
Français	Anglais	Latin	RCO 14	RCO 13	RCO 12	RCO 8	RCO 7	RCO 3
Arlequin plongeur population de l'Est (autres zones de relevés)	Harlequin Duck Eastern Population (Other Survey Area)	*Histrionicus histrionicus*	Nidification Estivage Migration Hivernage	–	–	Nidification Estivage Migration	Nidification Estivage Migration	–
Eider du Labrador	Labrador Duck	*Camptorhynchus labradorius*						
Macreuse à front blanc (autres zones de relevés)	Surf Scoter (Other Survey Areas)	*Melanitta perspicillata*	Migration	–	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	–
Macreuse brune (autres zones de relevés)	White-winged Scoter (Other Survey Areas)	*Melanitta fusca*	Migration	Migration	–	Migration	Nidification Migration	–
Macreuse à bec jaune pop. de l'Atlantique (autres zones de relevés)	Black Scoter Atlantic population (Other Survey Areas)	*Melanitta americana*	Migration	–	–	Migration	Nidification Migration	Nidification Migration
Harelde kakawi (autres zones de relevés)	Long-tailed Duck (Other Survey Areas)	*Clangula hyemalis*	Migration Hivernage	–	–	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration	Nidification Migration
Petit Garrot (autres zones de relevés)	Bufflehead (Other Survey Areas)	*Bucephala albeola*	Migration	Migration	Nidification Migration	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration	–
Garrot à œil d'or (autres zones de relevés)	Common Goldeneye (Other Survey Areas)	*Bucephala clangula*	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration	–
Garrot d'Islande population de l'Est (autres zones de relevés)	Barrow's Goldeneye Eastern population (Other Survey Areas)	*Bucephala islandica*	Migration Hivernage	–	Nidification Migration Hivernage	Nidification Migration Hivernage	–	–
Harle couronné (autres zones de relevés)	Hooded Merganser (Other Survey Areas)	*Lophodytes cucullatus*	Nidification Estivage Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration	Nidification Estivage Migration	Nidification Estivage Migration	–
Grand Harle (autres zones de relevés)	Common Merganser (Other Survey Areas)	*Mergus merganser*	Nidification Estivage Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration	–
Harle huppé (autres zones de relevés)	Red-breasted Merganser (Other Survey Areas)	*Mergus serrator*	Nidification Estivage Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration	Nidification Estivage Migration	Nidification Estivage Migration Hivernage	Nidification Estivage Migration	Nidification Estivage Migration
Érismature rousse (autres zones de relevés)	Ruddy Duck (Other Survey Areas)	*Oxyura jamaicensis*	Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	Nidification Migration	–	–